

Livre blanc

Appui méthodologique pour
l'élaboration du projet agricole dans
le cadre d'un PTGE

JUIN 2022



Préface

Le bassin Adour-Garonne compte une vingtaine de démarches de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en cours d'élaboration ou de mise en œuvre et les 2/3 du bassin sont à couvrir à court terme compte-tenu des déséquilibres quantitatifs avérés.

Bien souvent, les enjeux agricoles sont primordiaux sur les territoires concernés et l'expérience nous a appris combien la formalisation d'un projet agricole peut-être importante dès les premières phases d'une démarche de type PTGE.

Elaborer un projet agricole, c'est à la fois caractériser la situation actuelle de l'agriculture sur le territoire, et ainsi contribuer à l'état des lieux du PTGE mais aussi, et surtout, réfléchir à ce que sera l'agriculture de demain dans un contexte qui amène à prendre en compte de nombreuses incertitudes.

Le projet agricole doit permettre d'imaginer une agriculture rentable, plus résiliente face au changement climatique et en phase avec les marchés et les attentes sociétales.

Penser l'avenir de l'agriculture dans une logique d'adaptation, le faire à partir des projets des agriculteurs, en intégrant les enjeux du territoire et les limites des ressources en eau pose de nombreuses questions de méthode, auxquels le présent guide, issu d'une démarche concrète menée sur un bassin qui a connu un lourd conflit, tente d'apporter des réponses.

Au-delà des seules questions techniques, ce retour d'expérience propose aussi les conditions d'une mise en discussion, entre les acteurs, des éléments issus de la démarche.

Car si le devenir de l'agriculture reste avant tout le projet des agriculteurs et des filières, le rapport de l'agriculture à l'eau doit se négocier avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans la recherche de l'intérêt commun.

Le présent guide ne prétend pas définir une modalité unique de travail applicable à toutes les situations : il constitue plutôt un exemple de chemin suivi dans un contexte donné, et peut aider des maîtres d'ouvrages et des opérateurs à aborder de manière plus sereine et sécurisée ces démarches pour mettre en œuvre des solutions adaptées dans le contexte du changement climatique.

Guillaume Choisy

Directeur général
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Florent Guhl

Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de la région
Occitanie
et président du GIP Transitions

TABLE DES MATIERES

Préface.....	1
TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES FIGURES.....	4
Origine du livre Blanc - Equipe rédactionnelle	4
INTRODUCTION	5
OBJET DU GUIDE.....	7
I. PREREQUIS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LA MISE EN PLACE D’ACTIONS SUR LE TERRAIN	8
II. ALIMENTER LA CONCERTATION PAR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE	10
II.1. LA DEMARCHE AGRICOLE.....	10
II.1.1. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE AGRICOLE	11
II.1.2. RESULTATS ATTENDUS & LIVRABLES.....	11
II.1.3. METHODOLOGIE.....	12
Vue d’ensemble de la méthode	12
Etapas de la démarche	12
L’approche globale d’exploitation pour comprendre et mieux intégrer la problématique de l’eau	12
Partage et validation en amont et tout au long de la démarche	13
Phase 1 : Caractérisation des systèmes agricoles : trajectoires d’évolution et liens au territoire	14
Définition du territoire de la démarche agricole.....	15
Délimitation du territoire	15
Elaboration de la typologie.....	15
.....	16
Echantillonnage par tirage au sort	16
Entretien des agriculteurs	17
Elaboration du guide d’entretien : articulation et objectif	17
Posture de l’enquêteur.....	19
Elaboration des synthèses individuelles.....	20
Organisation, coordination et suivi	20
Analyse transversale des entretiens individuels : caractérisation des types et des trajectoires d’évolution des exploitations de l’échantillon.....	21
Caractérisation des types	21
Construction des règles de décisions des agriculteurs.....	22

Partage et validation des résultats de l'analyse transversale avec le comité de décision	24
Restitution auprès des agriculteurs enquêtés.....	24
Phase 2 : Territorialisation et calcul des besoins en eau.....	25
Extrapolation et territorialisation des productions irriguées.....	25
Calcul des besoins en eau à l'échelle du territoire.....	26
Construction et analyse des scénarios à l'échelle du territoire	27
Résumé de la démarche agricole	28
II.2/ CARACTERISATION DES OPERATEURS DES FILERES DE TERRITOIRE.....	29
II.2.1/ OBJECTIFS.....	29
II.2.2/ RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES	30
II.2.3/ METHODE.....	30
Caractérisation des opérateurs des filières du territoire : Vue d'ensemble	30
Définition du territoire	31
Délimitation du territoire	31
Elaboration de la typologie	31
Echantillonnage	32
Entretien avec les opérateurs des filières	33
Elaboration du guide d'entretien : articulation et objectifs.....	33
Posture de l'enquêteur.....	36
Elaboration des synthèses individuelles.....	37
Organisation, coordination et suivi	37
Analyse transversale des entretiens individuels	38
Trame de l'analyse transversale.....	38
Partage et validation des résultats.....	39
III. PASSER A L'ACTION : PLAN D'ACTION DESCENDANT OU CADRE D'ENGAGEMENT ?	40
III.1/ INTEGRATION DES RESULTATS ET CONSTRUCTION D'UNE VISION POUR L'AVENIR	40
III.2/ CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION	41
ANNEXES.....	45
ANNEXE 1 : Construction de la typologie	45
ANNEXE 2 : Forme et composition du guide d'entretien.....	46
ANNEXE 3 : Choix des indicateurs	47
ANNEXE 4 : Exemple de structure du guide d'entretien	48
ANNEXE 5 : Trame de synthèse individuelle : l'exemple du PTGE du Tescou	51
ANNEXE 6 : Méthodes de calcul utilisée pour l'étude des besoins en eau sur le PTGE du Tescou (2019,2020)	52
ANNEXE 7 : Acteurs gestionnaires de la restauration collective selon le type d'établissement.....	64

ANNEXE 8 : Proposition de trame pour un guide d'entretien destiné aux organismes de développement agricole et économiques.....	65
ANNEXE 9 : Proposition de trame pour un guide d'entretien à adapter selon les acteurs et selon les types d'acteurs	66
ANNEXE 10 : Exemples de bases de données mobilisables pour caractériser un bassin de consommation sur un territoire.....	68

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Etapes de la démarche agricole

Figure 2 : Posture de l'enquêteur

Figure 3 : Construction des stratégies par sous-type d'exploitations

Figure 4 : Résumé de la démarche agricole

Figure 5 : Etapes de la caractérisation des opérateurs des filières du territoire

Figure 6 : Représentation des différents types d'opérateurs au sein de la filière

Figure 7 : Comparaison des scénarios avec ou sans PTGE et différents accès à l'eau

Figure 8 : Construction d'un cadre stratégique agricole sur le territoire : Résumé de la démarche

Origine du livre Blanc - Equipe rédactionnelle

Le présent livre blanc a été rédigé à l'occasion d'une mission confiée à la plateforme agroécologique d'Auzeville, devenue depuis GIP Transitions.

Il s'agissait, dans le contexte spécifique des travaux de l'Instance de co-construction du projet de territoire du Tescou, de produire une évaluation partageable par tous des besoins en eau à terme pour l'agriculture.

Ce livre blanc est à la fois le retour d'expérience et la formalisation de la méthode utilisée. Il est conçu comme tel, et en aucun cas ne prétend établir une norme pour une telle intervention.

La rédaction de livre blanc a mobilisé les personnes suivantes : Pauline Molinier, Nina Condeco, Frédéric Robert et Bruno Lion

INTRODUCTION

La gestion durable de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire doit garantir un bon état quantitatif et qualitatif de cette ressource compatible avec les différents usages. Etant donnée la multiplicité des enjeux, les gestionnaires sont amenés à travailler avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de cette ressource : c'est l'objet des Projets de Territoire et de Gestion de l'Eau (PTGE).

Du fait du rôle particulier de l'agriculture dans les territoires et de son rapport spécifique à l'eau, ces travaux impliquent des questionnements sur l'évolution de l'agriculture et des pratiques agricoles.

Au titre de ces questionnements, la connaissance des besoins en eau agricoles et des ressources disponibles sur le territoire constituent des points essentiels.

On peut aborder cette question des besoins en eau à partir des consommations liées aux pratiques et des productions en place. Mais si l'on se place à l'échelle du changement climatique, et si l'on cherche à évaluer des besoins en eau dans une perspective de meilleure gestion de la ressource à terme, il est certes nécessaire de caractériser les exploitations aujourd'hui, mais il faut surtout s'attacher à comprendre leurs projets et leur devenir possible et l'évolution de leur rapport à l'eau.

Le PTGE doit permettre de formaliser un cadre stratégique pour l'agriculture qui intègre des réponses aux questions posées par les usages de l'eau en agriculture. Ce cadre doit permettre l'accompagnement des agriculteurs vers les changements de pratiques nécessaires, incluant les principes agroécologiques, et cohérents avec les enjeux sur l'eau. Il doit aussi permettre de sécuriser ces changements de pratiques par une juste valorisation des productions en développant des filières de qualité. La notion de qualité s'inscrit dans le développement et la mise en valeur des principes de l'agroécologie.

Le protocole d'étude des besoins en eau détaillée ci-après repose sur ces principes fondamentaux : il est conçu sous l'angle de la création de valeurs (économiques, environnementales, sociales...) sur le territoire.

Ce guide propose ainsi une méthode pour outiller la concertation avec les acteurs autour des questions du devenir de l'agriculture dans son rapport à l'eau : il propose un cadre sécurisé pour travailler ces questions, et entend faciliter le travail des acteurs en leur évitant d'avoir systématiquement à réinventer la méthode.

Les deux démarches présentées dans ce guide visent à alimenter la concertation à deux niveaux :

- La démarche agricole permet de caractériser les différents types d'exploitations à travers une diversité de dimensions (technique, économique, sociale), et de se projeter dans des scénarios plausibles d'évolution pour les projets individuels et pour le territoire
- La démarche filières est complémentaire : elle vise à explorer les facteurs d'amplification et de sécurisation des évolutions individuelles dans le cadre de démarches collectives et l'implication de la chaîne de valeur et de ses opérateurs.

Ces deux démarches s'appuient sur de l'expertise permettant d'analyser des dires d'acteurs et permettent de soumettre des éléments factuels dans des espaces de discussion entre acteurs.

Le partage, l'intégration et la validation des éléments factuels issus de ces deux démarches permet alors aux acteurs du projet de territoire de débattre plus objectivement et plus sereinement de l'avenir agricole.

Les éléments ainsi produits peuvent alors être rapprochés des informations produites par les autres études commandées par l'organe décisionnel du PTGE (par ex. : étude des ressources existantes, étude des solutions eau et de leurs coûts, etc.).

Ce faisant, le processus global de concertation peut progresser.

Pour la construction de ce guide, le GIP transitions (ex Plateforme Agroécologie) s'est appuyée sur l'expérience de l'étude des besoins agricoles sur le bassin versant du Tescou conduite entre octobre et décembre 2019. De ce fait, certaines parties du guide ont été éprouvées (la démarche agricole), tandis que d'autres parties n'ont pas été éprouvées (démarche filière, construction du cadre stratégique agricole et du plan d'actions) et proposent un cadre méthodologique plus ouvert et des points de vigilance permettant de venir compléter la compréhension du système agricole du territoire et les opportunités.

OBJET DU GUIDE

Ce guide est un outil d'accompagnement destiné à faciliter un travail entre les acteurs d'un territoire sur l'élaboration d'une vision pour l'avenir de l'agriculture dans le cadre du PTGE.

Nous poserons le terme de « cadre stratégique pour l'agriculture » pour définir ce que ce guide vise à construire.

Un cadre stratégique n'est pas une stratégie, ou un projet stratégique : seuls les agriculteurs et les acteurs agricoles peuvent construire et faire vivre des stratégies agricoles avec leurs projets.

Si la construction du PTGE s'inscrit dans un délai de 2 à 3 ans, la construction du cadre stratégique pour l'agriculture doit être réalisée, selon la taille et la complexité des territoires, dans un délai maximum d'un an. Plus la démarche sera étalée dans le temps et plus la mobilisation des acteurs et la dynamique de participation sera diluée et la mise en œuvre opérationnelle sera difficile.

Ce guide s'adresse donc à tous les gestionnaires de la ressource en charge de la mise en œuvre d'un PTGE, mais doit être adapté en fonction de chaque contexte de territoire (enjeux, taille, dynamique, historique...). Il propose une méthodologie à deux niveaux :

- Une méthode opérationnelle, illustrée par des retours d'expériences pour permettre de caractériser finement les exploitations agricoles du territoire
- Un cadre méthodologique et des points de vigilance permettant d'identifier les grandes orientations des filières du territoire à intégrer avec les résultats de la démarche agricole, et permettant de proposer et de valider un cadre stratégique agricole pour le PTGE. Cette deuxième partie qui reste à être éprouvée sur le terrain, formule des propositions et des points de vigilance, issus des observations de terrain réalisées à travers différents projets agricoles.

Objectifs du guide :

Donner les outils pour explorer en concertation les conditions d'UN PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE REpondant A UNE PROBLEMATIQUE LIEE A LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU DANS UNE DEMARCHE AGROECOLOGIQUE

- **Caractériser les exploitations agricoles et leur relation à l'eau** : Quels types d'agriculture et d'agriculteurs sont présents sur le territoire aujourd'hui, quels projets envisagent-ils de développer et quels sont les impacts des scénarios de disponibilité en eau sur ces projets ?
- **Identifier les débouchés des productions et leur dépendance à l'eau (cultures irriguées vs gestion de l'aléa climatique)** : Quelles filières existantes et quelles opportunités de développement ?
- **Proposer un cadre stratégique agricole pour le territoire intégrant l'ensemble des enjeux agroécologiques** : Comment s'entendre sur l'évolution de l'agriculture pour qu'elle soit créatrice de valeurS sur un territoire ? Quels dispositifs et moyens publics permettraient d'accompagner les trajectoires des exploitations agricoles ?

I. PREREQUIS POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LA MISE EN PLACE D' ACTIONS SUR LE TERRAIN

Des conditions à remplir pour travailler sur les besoins agricoles

La mise en place d'une démarche de diagnostic territorial agricole suppose un travail de préparation de cette démarche, qui doit se mener avec les acteurs du territoire concernés. Ce travail implique notamment :

- D'obtenir une compréhension des acteurs du territoire sur l'intérêt et les objectifs de cette démarche : pourquoi la mener ? A quel besoin répond-elle ? A quoi va-t-elle servir ? Comment va-t-on l'utiliser ?
- De négocier avec eux le cahier de charges de cette démarche : ses objectifs, sa méthode, ses livrables...
- De construire un accord sur les données partageables et que les acteurs considèrent comme valides pour la démarche : quelles données sont disponibles, sous quelles conditions ? Quelles données faudra-t-il acquérir ? Quelles données ne sont pas mobilisables... ?
- De s'accorder sur la façon dont les agriculteurs du territoire vont être impliqués dans la démarche : enquêtes, sondages, interviews... ? Comment sélectionner les agriculteurs qui seront impliqués, combien en impliquer, etc. ?
- De résoudre la question du pilotage de la démarche : qui en assure la maîtrise d'ouvrage, qui est le prestataire, etc. ?

Pour pouvoir poser ces questions et y répondre, il faut que les acteurs du projet de territoire soient en conversation : il faut qu'ils aient un lieu légitime pour se rencontrer, l'habitude de travailler ensemble, une capacité à dialoguer et co-construire.

L'existence d'une telle configuration de travail ne va pas de soi : parfois, elle n'est même pas créée, parfois, il existe des instances historiques qui regroupent les acteurs, mais qui ne sont pas forcément dans l'état d'esprit de travail qui peut permettre de mener à bien ces discussions.

- si un tel lieu d'existe pas, ou si les instances existantes ne sont pas adaptées, alors la mise en place d'une instance appropriée doit devenir, avant de lancer toute étude, la priorité des institutions qui portent le projet de territoire.
- si des lieux où des instances existent, il convient de s'assurer qu'ils constituent la bonne configuration pour ce travail

Il n'entre pas dans le champ des propositions du présent guide de décrire des processus adaptés pour l'émergence de ce type d'instance. Il est toutefois possible de préciser quelques principes qu'il faut avoir en tête pour ce faire.

1° l'instance doit être composite : comme elle va travailler sur l'agriculture, et que ce secteur est lui-même composite, il faut que l'instance soit le reflet de cette diversité : diversités des « familles » agricoles, mais aussi diversité amont /aval de la filière. Il faut aussi que soient représentés les acteurs non agricoles qui expriment un intérêt pour la notion de projet agricole dans le territoire : collectivités, acteurs économiques, mais aussi acteurs environnementaux, consommateurs, etc.

2° l'instance doit clairement être installée dans un rôle de connaissance et de compréhension, et non pas dans un rôle de « définition » du projet agricole : seuls les agriculteurs sont à même de décider de s'engager dans un projet. L'instance doit permettre de mieux comprendre ce qu'est l'agriculture dans le territoire, son rapport à l'eau, et les enjeux d'évolution de l'agriculture et de ce rapport à l'eau.

3° L'instance doit « travailler » : il est important que les acteurs investis engagent leur intelligence au service de l'étude. Certaines questions ne doivent pas être seulement sous-traitées à un bureau d'études, mais bien réfléchies et co-construites au sein de l'instance. Pour cela, l'intention initiale « que veut on acquérir comme compréhension par la démarche ? » doit être soigneusement débattue jusqu'à accord. Trop d'études consistent en des catalogues de données qui ne répondent pas vraiment à une question, car la ou les questions stratégiques ne sont pas formulées. A titre d'exemple, des questions du type : « Quelle est la situation de l'agriculture sur le bassin ? » « Quel est le rapport à l'eau de l'agriculture sur le bassin ? » « Quelles sont les développements possibles de l'agriculture sur le bassin ? » « Quel est l'état des pratiques agricoles sur le bassin ? » « Quelles sont les trajectoires les plus vraisemblables pour principaux types d'exploitations sur le bassin à horizon 2030 », toutes ces formulations diffèrent et vont donner lieu à des processus d'étude eux-mêmes très différents.

La discussion sur l'agriculture : une discussion souvent tendue qu'il faut savoir réguler

La mise en débat, dans un territoire, de la question agricole fait généralement surgir des questions stratégiques qui peuvent conduire à des tensions, et ce pour 3 grandes raisons :

- des ambiguïtés sur la notion de projet agricole :
 - o pour certains, il faut que le projet de territoire « définisse » le projet agricole, et donc qu'il fixe des objectifs pour les exploitations, les pratiques. Cette vision conduit à une approche plutôt « dirigiste » qui vise à décrire l'agriculture « souhaitée » dans le territoire
 - o pour d'autres, le projet agricole ne sera toujours que la résultante des choix faits par les agriculteurs et les acteurs économiques : il doit être vivant, ouvert, adaptatif, et peut difficilement être pré-défini par un projet de territoire. Le projet de territoire doit donc plutôt donner les moyens du changement que définir comment se fera ce changement

- des désaccords sur la notion même de « modèle » agricole : agriculture biologique, de conservation, conventionnelle, agroécologique, circuits courts, filières longues... tous ces mots sont employés par les uns et les autres pour décrire l'agriculture que chacun souhaiterait voir dans le territoire. Or souvent ces concepts sont théoriques, contradictoires, et peuvent donner lieu à des débats idéologiques qui se déconnectent de la réalité du territoire

- des positions de principe sur le rapport à l'eau, entre ceux pour qui l'agriculture est première, et il faut trouver les moyens pour lui apporter de l'eau, et ceux qui considèrent que l'agriculture doit s'adapter à un contexte de pénurie et de rareté qui est incontournable et ne fera que s'accroître

Il est important que le commanditaire du processus PTGE soit attentif à ce que les discussions engagées dans le PTGE ne soient pas compromises par des tensions ou des confusions qui viendraient de ces trois risques.

La méthode proposée ci-après, qui s'ancre fortement dans la réalité et la diversité des situations vécues sur les territoires vise à aider à se prémunir de ces risques.

Participation et co-construction : quand les projets de territoire se confrontent à des questions qui les dépassent

Les acteurs engagés dans des démarches de projet de territoire font souvent une expérience difficile et parfois décevante de la co-construction. Les difficultés rencontrées dans ces processus amènent souvent à une forme de découragement liée au constat que :

- d'un côté il n'est pas possible de mener une démarche autour de la gestion de l'eau sans l'implication des acteurs , l'eau étant un bien commun qu'il faut gérer « ensemble »
- de l'autre côté, cette implication nécessaire fait de plus en plus surgir des conflits portant sur des questions de principe (faire ou ne pas faire des barrages) qui rendent les discussions impossibles

C'est la question même de la participation et ses conséquences sur la décision qui pose alors problème : ce sujet mérite un traitement en soi qui dépasse largement le cadre de ce livre blanc.

Notons cependant que le sujet de la participation dans la décision publique fait partie d'un champ très ouvert de recherches et d'innovations, pour lequel il n'existe pas de règles ni de démarches « prêtes à l'emploi ». La participation fait appel à des méthodes, des compétences et des savoirs faire qui sont encore peu diffusés, qui ont un coût et qu'il faut savoir mobiliser dans le temps.

Plus qu'animer soi-même de tels processus, il appartient aux institutions de savoir bien en formaliser les objectifs dans le cadre de commandes publiques adaptées (savoir écrire un marché de consultation pour un processus de facilitation/médiation territoriale adapté à un contexte donné est une forme de compétence déterminante), les financer, les déployer dans un temps suffisant et les articuler avec le temps de la décision.

REX : SUR LE PTGE DU TESCOU

Sur le Tescou, à l'issue de la crise, une démarche d'écoute des acteurs fondée sur un audit patrimonial (<http://www.tarn.gouv.fr/demarche-prealable-au-projet-de-territoire-du-a5070.html>) a permis de restaurer les conditions d'un dialogue entre les acteurs. Ce dialogue a lui-même ensuite été facilité dans le cadre de séminaires de rencontre actives animés par des facilitateurs, qui ont permis la mise sur table de beaucoup d'éléments partageables. Ces travaux ont notamment donné lieu à la signature d'une charte de co-construction qui fait encore référence aujourd'hui.

Pour autant, avec l'arrêt de la facilitation, le retrait de la garante, et le rapprochement du moment de la décision, les tensions ont resurgi et les positions de principes se réaffirment.

II.1. LA DEMARCHE AGRICOLE

II.1.1. OBJECTIFS DE LA DEMARCHE AGRICOLE

La démarche agricole doit permettre d'alimenter et d'objectiver les choix sur les orientations agricoles et les accompagnements à mettre en place dans le cadre du PTGE. Si la gestion quantitative de l'eau est la problématique centrale du PTGE, le projet doit également intégrer les autres enjeux présents (biodiversité, tourisme,...). Cela doit garantir une meilleure cohérence entre les différents projets du territoire et faciliter la mise en place d'une réelle dynamique collective entre les acteurs locaux.

Raisonnement sur l'agriculture suppose d'intégrer des dimensions nombreuses : agronomie, économie, ergonomie, relation aux écosystèmes, gestion des facteurs de production et des intrants, création de valeur, etc.

L'angle agricole conduit à considérer l'eau d'abord comme un facteur de production. Cela suppose bien-sûr d'intégrer une logique d'efficacité (variétés, outils de pilotage, matériels hydroéconomiques, ...). Mais cela implique aussi un regard sur les systèmes et les pratiques qui valorisent cette eau : l'agroécologie, avec toutes les difficultés de définition posées par le terme, est alors une grille de lecture incontournable qui doit être intégrée dans le raisonnement.

La méthode proposée tente d'intégrer ces deux rapports à l'eau : l'eau comme facteur de production, dans sa dimension « économique », et l'eau comme élément d'une approche agroécologique de la production.

En Bref : Une approche globale de terrain basée sur les exploitations agricoles pour...

- *Pouvoir décrire les réalités vécues et perçues par les agriculteurs locaux*
- *Susciter l'intérêt et l'implication des agriculteurs dans la démarche de construction du PTGE*
- *Faciliter le partage et fédérer autour du diagnostic et d'une vision pour l'agriculture du territoire.*

II.1.2. RESULTATS ATTENDUS & LIVRABLES

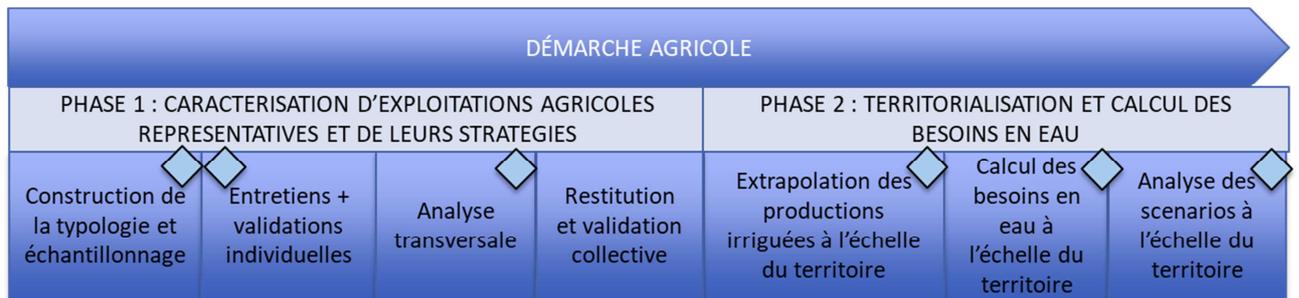
La démarche agricole doit contribuer aux propositions objectives et documentées d'une ou des stratégies agricoles souhaitables pour le territoire, incluant bien-sûr les solutions « eau » mais aussi l'ensemble des solutions permettant d'accompagner les trajectoires des exploitations agricoles.

On obtiendra les résultats et livrables suivants :

- Une caractérisation des exploitations du territoire sur la base de caractéristiques factuelles descriptives (types de productions, surfaces, cheptels, etc.), sur la base de leur rapport au métier et de leur rapport au territoire (leurs grandes orientations stratégiques)
- Une définition de stratégies de production, de commercialisation, de pratiques, d'organisation du travail, etc., selon différents contextes d'accès à l'eau
- Une projection territorialisée par sous-bassin hydrographique des productions irriguées dans différents contextes d'accès à l'eau pour les exploitations
- Une évaluation des besoins agricoles en eau territorialisés (sous-bassin hydrographique) intégrant les principes de l'agroécologie
- Une construction et description de scénarios agricoles sur le territoire s'appuyant sur les caractéristiques et les trajectoires des exploitations dans différents contextes d'accès à l'eau
- Une analyse des impacts et de la faisabilité de ces scénarios sur les exploitations agricoles du territoire, présentée sous la forme d'une méta-analyse SWOT

II.1.3. METHODOLOGIE

Vue d'ensemble de la méthode



◆ Validation de la **méthode** et des **résultats** en Instance de décision

Fig.1 : Etapes de la démarche agricole

Etapes de la démarche

La démarche est menée en 2 phases :

- La phase 1 permet la caractérisation des exploitations agricoles et de leurs stratégies à partir d'un échantillon représentatif d'exploitations agricoles
- La phase 2 permet de territorialiser les résultats issus de la phase 1 à travers l'extrapolation des productions irriguées, le calcul des besoins en eau et l'analyse socio-technico-économique des scénarios et des trajectoires agricoles à l'échelle du territoire.

L'approche globale d'exploitation pour comprendre et mieux intégrer la problématique de l'eau

La méthode vise à faire remonter les réalités vécues sur le terrain pour adapter le PTGE aux besoins et pour mieux intégrer les enjeux du PTGE dans les projets des exploitations.

La question du rapport à l'eau d'une exploitation agricole renvoie à des facteurs multi-dimensionnels qui rentrent en compte dans le raisonnement de l'agriculteur (historique, savoir-faire et pratiques, coûts de l'irrigation et valeur ajoutée produite, organisation du travail, etc.). L'approche globale permet de capter les informations de l'exploitations et de produire une analyse systémique qui décrit et explique le rapport à l'eau de l'exploitation.

Par ailleurs, l'approche globale est aussi intéressante car elle permet l'adaptation aux situations (intégration de différents enjeux, aborder une diversité d'exploitations...) et elle peut faciliter le dialogue et l'appropriation des résultats dans une démarche de participation des acteurs. En effet,

FOCUS : LE RAPPORT A L'EAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Comprendre le rapport à l'eau peut permettre de décrire et d'expliquer l'utilisation de l'eau sur une exploitation, et d'évaluer les impacts d'un accès à l'eau plus ou moins important sur le fonctionnement, les pratiques, le projet d'exploitation, etc. qui traduiront la dépendance ou la résilience du système à l'eau.

Le rapport à l'eau se traduit donc par des choix faits sur l'exploitation (types de productions et place des productions irriguées dans la stratégie, stratégies d'irrigation, outils et matériels utilisés, etc.), et par des indicateurs chiffrés : consommation annuelle, efficacité de l'eau, valorisation de l'eau, etc.

elle rend plus accessible la méthode et les résultats du fait qu'elle ne se focalise pas uniquement sur les aspects techniques. Pour l'agriculteur, cette approche permet la prise du recul et la formalisation de son projet d'exploitation. Au contraire, une approche avec une entrée « Eau » uniquement aurait tendance à fermer et cristalliser les échanges sur certaines cultures et pratiques existantes, voire amener à des postures idéologiques peu constructives.



Partage et validation en amont et tout au long de la démarche

En amont de la démarche, il est important que le COPIL (qui porte la démarche) ait validé les objectifs, les grands principes, étapes et calendrier de la démarche (cahier des charges). Au cours de la démarche, elle suit la bonne mise en œuvre du cahier des charges.

Tout au long de la démarche, un lien étroit avec le COPIL doit être mis en place : la prise en compte des remarques ou interrogations, la validation des méthodes et le partage des résultats permettent de faire progresser la démarche, à savoir construire une connaissance et lecture partagée du territoire et fédérer autour du PTGE.

Pour ce faire, la communication doit être claire, accessible, et coordonnée entre les acteurs du COPIL et les opérateurs chargés de conduire la démarche.

Cette communication « en interne » peut avoir plusieurs objectifs selon les étapes de la démarche :

- Au moment de l'échantillonnage : valider la représentativité de l'échantillon
- Au moment de la construction du guide d'entretien et de l'organisation des entretiens : valider les objectifs et la méthode d'entretien, le choix des informations à recueillir auprès des agriculteurs, le choix des enquêteurs, le processus et l'organisation depuis la prise de contact avec l'agriculteur à la validation de la synthèse de diagnostic
NB : Il n'y a pas de partage des résultats en cours d'enquête pour éviter de perturber le travail des enquêteurs, et pour présenter des résultats consolidés avec une vision complète de l'échantillon.
- Au moment de l'analyse transversale : validation de la caractérisation des exploitations agricoles et de leurs stratégies selon différents niveaux d'accès à l'eau
- Au moment de l'extrapolation : validation de la méthode et des données utilisées
- Au moment du calcul des besoins en eau : validation de la/les méthodes et les données de référence

- Au moment de l'analyse des scénarios à l'échelle du territoire : validation des scénarios de production, des trajectoires et des impacts sur le territoire

Ce niveau d'échanges techniques très réguliers est exigeant à la fois pour les opérateurs chargés de conduire la démarche et pour les acteurs du COPIL : pour les uns, il s'agit d'explicitier au mieux la complexité du système sans perdre les auditeurs ... pour les autres, il s'agit d'être capables de discuter et valider les méthodes, d'accepter les résultats sur la base d'éléments techniques.

Ce processus d'échanges transparents et de co-construction a pour objectifs de créer de la confiance au niveau du collectif (inter-connaissance entre acteurs de l'instance de décision et du territoire) et de faire s'approprier la démarche par les acteurs afin de développer une participation active dans la co-construction d'une vision partagée et d'un PTGE avec l'ensemble des acteurs.

Points de vigilance :

- ▲ **L'accès à des données publiques fiables** : La donnée publique constitue une source importante d'informations sur les territoires. Dans le cadre de cette démarche, la construction d'un référentiel de données très tôt dans le processus doit permettre un accès à des données fiables et de façon transparente pour tous les acteurs du PTGE, dans un cadre veillant au respect des règles de confidentialité et de protection des données. Pour la construction du référentiel, il est nécessaire de mobiliser des compétences spécifiques au sein des institutions disposant des données.
- ▲ **L'animation et les outils de partage** : l'animation doit garantir la fluidité des échanges et l'avancée des débats pour valider la démarche tout au long du processus. L'animation des échanges se fait donc en réunions physiques mais aussi via des échanges à distance. Il est important que tous les acteurs de l'instance de décision ait accès aux mêmes informations au même moment : les mails ou d'autres outils numériques tels que les drives permettent de diffuser rapidement l'information au sein d'un groupe (ex. fils de discussion) ou de diffuser des fichiers.

Phase 1 : Caractérisation des systèmes agricoles : trajectoires d'évolution et liens au territoire

Cette phase doit permettre de caractériser les systèmes agricoles, d'identifier les trajectoires d'évolution à envisager selon différents niveaux d'accès à l'eau sur le territoire et de caractériser, au-delà de leur rapport à l'eau, les liens des systèmes agricoles au territoire.

On cherche ici à comprendre les mécanismes qui jouent dans l'élaboration des projets des agriculteurs, ainsi que les impacts socio-technico-économiques de l'accès à l'eau sur les exploitations. Pour ce faire, la démarche s'appuie sur des dires d'agriculteurs - des éléments factuels – recueillis via des entretiens pour alimenter une analyse transversale à dire d'expert.

Etant donné l'investissement que demande cette recherche d'informations qualitatives sur les exploitations, réaliser des entretiens avec l'ensemble des agriculteurs du territoire pourra être difficile. Il faudra alors constituer un échantillon représentatif. Le ciblage d'exploitations représentatives se justifie par le fait qu'il existe des groupes d'exploitations assez homogènes (appelés « types ») dans leurs orientations de productions et leur mode de gestion.

Les différents résultats obtenus au cours de cette phase seront présentés et validés avec les acteurs concernés :

- Chaque agriculteur entretenu valide son (ou ses) projets individuels d'exploitation à partir d'une synthèse individuelle
- L'ensemble des agriculteurs entretenus discute et valide les trajectoires d'évolution des exploitations du territoire à partir de la restitution collective de la caractérisation des exploitations et de leurs trajectoires selon l'accès à l'eau.
- Le COPIL du PTGE discute et valide la caractérisation et les trajectoires d'évolution, selon l'accès à l'eau, des exploitations du territoire.

Définition du territoire de la démarche agricole

Délimitation du territoire

La démarche agricole doit couvrir le territoire défini pour le PTGE. Etant donné que le grain d'analyse est l'exploitation agricole, le territoire correspond aux SAU des exploitations agricoles présentes sur le PTGE.

Par simplification, il peut être choisi de considérer les exploitations présentant une empreinte suffisamment importante sur le territoire : par exemple, on peut sélectionner les exploitations présentant plus de x % de leur SAU ou plus de y ha dans le territoire. La détermination du critère et du niveau de seuil doit permettre d'englober suffisamment d'exploitations représentatives du territoire.

Ce travail d'identification et de spatialisation des exploitations peut être réalisé avec la (ou les) DDT concernée(s). Le critère et le niveau de seuil seront déterminés « à dire d'experts » et validés collectivement.

Pistes de réflexions : critères et seuils de SAU à retenir

Le choix d'un seuil faible (par ex. >20%) permet d'intégrer des exploitations à cheval sur la frontière du territoire qui potentiellement ont des intérêts et impacts forts sur la zone

Le choix d'un seuil élevé (par ex. >70%) peut permettre de limiter fortement le nombre d'exploitations à considérer aux frontières du territoire.

Ces critères et seuils sont aussi à réfléchir en fonction de la taille du territoire et des types d'exploitations.



REX : SUR LE PTGE DU TESCOU

Les exploitations retenues étaient : tous les maraîchers et arboriculteurs (sans exception de surface) et toutes les autres exploitations avec plus de 20 % de leur SAU et plus

Elaboration de la typologie

La typologie permet de trier les exploitations d'un territoire dans des groupes homogènes appelés « types », construits sur la base d'indicateurs et de données quantitatives descriptives sur les exploitations. Cela permet d'avoir une première caractérisation et quantification des exploitations du territoire. La typologie est la clé de voûte de la méthode car elle facilite le ciblage des exploitations représentatives et permet ensuite d'extrapoler les résultats des entretiens sur l'ensemble du territoire. Un type se définit par une/des orientation(s) de productions (ex. exploitation spécialisée céréalière) et de techniques (ex. : présence ou non de l'irrigation). On peut aussi parler de système d'exploitation. La typologie est spécifique au territoire. La spécificité et le nombre des types doivent garantir de prendre en compte l'hétérogénéité du territoire tout en ayant un nombre d'enquêtes compatible avec les moyens du PTGE. L'agrégation de types relativement proches, la sélection des types les plus représentés en nombre d'effectifs ou ayant une part conséquente de leur SAU sur le territoire (par ex. > 70%) peuvent servir pour simplifier la typologie (**ANNEXE 1**).



La méthode de construction de la typologie dans le cadre du PTGE du Tescou a été inspirée de la méthode pour la typologie Ynosis utilisée dans le réseau des Chambres d'Agriculture. Basée sur une méthode « à dire d'expert », elle s'appuie sur des critères de tris objectifs définis à partir de la réalité du fonctionnement des exploitations.

Les données utilisées sont précisées dans le tableau ci-dessous, et lorsque les données n'étaient pas disponibles, la méthode a été adaptée à dire d'expert.

Assolement des exploitations	Déclarations PAC
Elevages (espèces et effectifs)	Déclarations PAC (demandes d'aides AO, AC, ABA, ABL) Déclarations ICHN pour les élevages équins, Données de la DDCSPP sur les capacités des bâtiments en porcins et volailles (soit l'effectif pour une bande)
Nombre de producteurs de semences par commune (COP, fourragères et potagères)	GNIS
Nombre d'associés et leur âge	Déclarations PAC
Irrigation	Autorisations de prélèvements délivrées à l'Organisme Unique

Les tris successifs ont porté sur :

- les exploitations végétales/animales
- élevages spécialisés/polyculture-élevage
- cultures pérennes ou spéciales/grandes cultures avec ou sans irrigation/polycultures
- identification des petites exploitations « grandes cultures en sec » (dégageant moins de 25 000€ de Chiffre d'affaire et mobilisant moins de 0.5 UTA)

Les 286 exploitations du bassin versant se sont réparties au sein de 18 types de systèmes d'exploitations. Une agrégation des typologies par proximité des systèmes a permis de retenir 10 types. Enfin, le nombre d'exploitations avec plus de 70% de leur SAU dans le bassin versant (soient 206 exploitations) a été une clé pour identifier les types qui avaient le plus de poids. Ce sont 6 types qui ont été retenus dans la typologie dans le cadre de l'étude : ils représentent 64% des EA du territoire et couvrent plus de 90 % de la SAU totale.

Echantillonnage par tirage au sort

L'échantillon correspond aux exploitations qui seront enquêtées. Le but de l'échantillonnage est à la fois de respecter la représentativité des exploitations du territoire en visant un nombre d'enquêtes suffisant dans chaque type, mais aussi de fixer un nombre d'entretiens réaliste compte tenu des moyens (financiers, humains) et des échéances.

Le mode de sélection des individus par tirage au sort au sein de chaque type contribue à une meilleure représentativité de l'échantillon. Après tirage au sort, il peut être intéressant d'évaluer la représentativité de l'échantillon - et si besoin de le réajuster - sur de nouveaux éléments (non pris en compte dans la typologie), comme par exemple :

- l'âge des exploitants : avoir des jeunes et des plus âgés qui auront des situations, objectifs et projets bien différents
- la localisation géographique des sièges d'exploitations : couvrir les différents bassins avec une bonne répartition des différents types d'exploitations

Des tirages au sort complémentaires peuvent aussi être réalisés pour remplacer les individus qui refusent de participer à l'enquête. De la même façon, le tirage au sort vise un profil proche de celui qu'il remplace afin de garder la représentativité de l'échantillon.

Point de vigilance :

- ⚠ Le nombre d'exploitations à enquêter pour avoir une vision représentative dépend de la diversité des exploitations agricoles sur le territoire (identifiée par la typologie). Sur un territoire homogène, rencontrer quelques exploitations peut être suffisant ; sur un territoire très diversifié, il sera nécessaire de rencontrer plus d'exploitations et réparties dans chaque type.
- ⚠ Si la rencontre d'un petit nombre d'exploitations peut être suffisant pour la caractérisation du système agricole, cela peut poser question quant à la mobilisation d'agriculteurs dans la démarche du PTGE.



REX : L'ÉCHANTILLONNAGE SUR LE PTGE DU TESCOU

Sur le bassin versant du Tescou, la typologie ayant permis de montrer une importante diversité des types d'exploitations, l'enquête a visé environ 10% des exploitations du territoire (27 enquêtes sur 286 exploitations au total). Le tirage au sort a visé un nombre d'exploitations par type respectant la répartition des exploitations au sein du territoire. Le choix a été fait de renforcer le nombre d'enquêtes pour les types d'exploitations plus complexes, hétérogènes et/ou ayant a priori fortement concernés par les problématiques (céréaliers irrigants, polyculteurs-éleveurs), et de réduire le nombre d'enquêtes pour des types d'exploitations a priori plus « simples » et/ou a priori peu concernés/impactés par les problématiques (les exploitations « hors typologies »).

Après tirage au sort, la représentativité de l'échantillon a été vérifiée sur la base des critères de l'âge des exploitants (dans le but d'avoir des jeunes et des plus âgés), et de la localisation géographique des sièges d'exploitations (dans le but d'avoir une bonne répartition des exploitations par type dans les sous-bassins).

Entretien des agriculteurs

Les dires d'agriculteurs sont recueillis via un entretien mené par un enquêteur. L'entretien vise à recueillir des informations recherchées précises sur l'exploitation tout en laissant la place à un échange ouvert et une expression libre de l'agriculteur sur des sujets prédéfinis. Le guide d'entretien est un support pour aider l'enquêteur à conduire l'échange.

Elaboration du guide d'entretien : articulation et objectif

Le guide d'entretien est co-construit avec le COPIL. Les sujets abordés et les informations recherchées vont dépendre de la problématique centrale, des enjeux, et des différents types d'exploitations identifiées dans la typologie (**ANNEXE 2**). Il sera aussi important de définir sur quels critères, indicateurs et sources de données l'on s'appuiera pour l'analyse de ces entretiens (**ANNEXE 3**).

La structure de l'entretien reprend 2 parties :

⇒ Partie 1 : Caractérisation socio-technico-économique de l'exploitation

L'entretien vise **dans un premier temps** à décrire l'exploitation dans une approche globale (les productions, les techniques, les modes de valorisation et de commercialisation, les moyens de production, les résultats technico-économiques, l'organisation du travail), d'identifier les points de performances et les difficultés rencontrées sur la production et expliquer les liens avec la problématique et les enjeux du PTGE (a minima, avoir une analyse des facteurs jouant sur la gestion de l'eau sur l'exploitation).

La première partie de l'entretien vise à mettre l'agriculteur en confiance par des questions auxquelles il peut facilement répondre : les questions sont fermées et concernent la structure de l'exploitation et sa gestion. Avec des questions fermées, on obtient des éléments factuels et on s'affranchit au maximum des interprétations personnelles de l'enquêteur, et on limite ainsi « l'effet enquêteur » dans les résultats finaux.

⇒ Partie 2 : Objectifs et projets de l'agriculteur selon différents niveaux d'accès à l'eau

Dans un deuxième temps, l'entretien cherche à comprendre les objectifs de l'agriculteur, ce vers quoi l'exploitation va aller (stabilisation, évolutions, etc.), comment l'agriculteur se projette (actions concrètes), et les freins et leviers qu'il y voit. Des projets d'exploitation sont établis en prenant en compte différents niveaux d'accès à l'eau correspondant à différents scénarios. Un projet d'exploitation inclut a minima un assolement et/ou un cheptel, un mode de production, un mode de valorisation et de commercialisation et une organisation du travail.

Cette seconde partie est davantage ouverte pour permettre la construction des projets d'exploitations : l'enquêteur accompagne l'agriculteur pour préciser et expliquer ses projets. Pour respecter au mieux les projections de l'agriculteur tout en l'éclairant sur de nouvelles perspectives (productions ou filières à développer), l'enquêteur s'appuie sur les éléments de la première partie et valide les choix avec l'agriculteur (pas de suggestion). Un exemple de trame de guide est présenté en [ANNEXE 4](#).

Point de vigilance :

- ▲ Tous les scénarios sont présentés et travaillés de la même façon : il n'y a pas de scénario qui prévaudrait parce qu'il est plus souhaitable pour l'agriculteur ou selon l'enquêteur (objectif et neutre). Si un agriculteur ne souhaite pas se prononcer sur l'un d'eux, cela est mentionné en en précisant les raisons.



FOCUS : DES SCENARIOS D'ACCES A L'EAU UTILISES DANS LES ENTRETIENS

Les projets d'exploitations sont établis en tenant compte des objectifs et moyens de l'exploitation (présents ou envisagés), mais également de différents niveaux d'accès à l'eau.

Les scénarios sont des outils permettant un travail de projection de l'agriculteur dans différents contextes donnés. Ils permettent de discuter des stratégies qui seraient adoptées, des évolutions possibles sur l'exploitation, et des niveaux d'impacts sur l'exploitation. Dans le cadre de l'étude, l'on cherche à tester différents scénarios d'accès à l'eau sur les exploitations.

Les scénarios ne sont pas nécessairement très précis, mais donnent des grandes tendances sur le contexte dans un court-moyen terme. Les scénarios peuvent être réalistes (ce qui semble « naturellement » se profiler) ou extrêmes (par exemple, un changement très radical). Les premiers sont intéressants pour identifier les capacités d'adaptation de l'exploitation par rapport à des situations qu'on pourrait éventuellement voir arriver (ex. : des restrictions plus fortes de l'utilisation de l'eau). Les seconds vont davantage servir à pousser la réflexion sur des changements profonds sur l'exploitation, et de confirmer l'orientation stratégique de l'exploitation.

La projection ou non de l'agriculteur dans un scénario est aussi le reflet de son rapport à l'eau, de sa motivation et de sa capacité ou non à faire face à un changement de contexte (résilience de l'exploitation).

Posture de l'enquêteur

Les profils d'animateurs ou de conseillers généralistes semblent intéressants pour la réalisation de ce type d'enquêtes. Ils ont une approche globale de l'exploitation et une maîtrise de ce type d'entretien (ascendant). Si l'enquête est réalisée par plusieurs enquêteurs, il est important qu'ils travaillent de façon homogène pour pouvoir tirer de chaque enquête les mêmes niveaux d'informations.

Sur les territoires visés par un PTGE, une partie des agriculteurs a des sensibilités plus ou moins prononcées sur le sujet. La rencontre est une occasion pour relever la température sociale autour de la question et pour comprendre et entendre les besoins du terrain. Aussi, il est important de bien faire comprendre la démarche menée et ses objectifs, pour qu'ils y voient un intérêt individuel et acceptent d'y participer et fournir les informations nécessaires au cours de l'entretien.

La posture de l'enquêteur est déterminante pour la réussite de l'entretien. Elle renvoie aux dispositions ou attitudes physiques et morales qu'il adopte au cours de l'entretien. Il doit faire preuve de neutralité et d'objectivité (il n'exprime pas d'opinion personnelle), de bienveillance (pas de jugement) et d'écoute active (équilibre entre le laisser parler et les reformulations et les relances pour recadrer ou approfondir les sujets).

<p>Ne pas être directif et apparaître plutôt neutre laisser la personne interrogée s'exprimer librement.</p>	<p>Faire preuve d'empathie : être à l'écoute, essayer de comprendre ce que la personne pense et ressent.</p>
<p>Quelle attitude adopter lors de l'entretien ?</p>	
<p>Être attentif : le but de ce type d'entretien est de comprendre ce que la personne raconte. Même si l'entretien est enregistré, vous devez veiller aux paroles de la personne et à ses émotions. Ne pas regarder uniquement les notes de son guide d'entretien.</p>	<p>Oser intervenir : poser de nouvelles questions, encourager la personne à aller plus loin dans ses réponses. Ne pas hésiter à demander de reformuler une réponse si ce n'est pas clair.</p>

Fig. 2 : Posture de l'enquêteur (source : scribbr.fr)

Même si le guide d'entretien propose un déroulé avec un ordre logique, l'enquêteur mène un échange fluide en adaptant le déroulé en fonction des propos de l'enquêté (développement les sujets/problématiques importants). Il prendra comme repères les durées prévues pour chaque partie ou sous-partie. L'absence de l'enregistrement audio favorise un échange libre et en confiance, mais demande par conséquent une rigueur dans les prises de notes en direct (plages libres et cases à cocher au sein du guide). L'enquêteur vérifie avant la fin de l'entretien s'il dispose de toutes les informations attendues.

Elaboration des synthèses individuelles

La synthèse individuelle permet, peu de temps après l'entretien, de valider - et si besoin compléter - avec l'agriculteur ce que l'on tire de l'entretien. Un exemple de trame de synthèse individuelle est présentée en **ANNEXE 5**. Chaque synthèse est courte et structurée pour faciliter l'analyse transversale des entretiens.

Organisation, coordination et suivi

L'organisation, la coordination et le suivi ont comme objectif la réalisation d'une enquête avec la production des livrables sur une durée déterminée avec le comité de suivi du PTGE. Le coordinateur est une structure neutre externe au territoire.

Le coordinateur centralise les informations, organise, suit l'avancée des enquêtes et vient en appui des enquêteurs. Des points d'étapes avec les enquêteurs sont convenus régulièrement. Il veille notamment à :

- partager les objectifs, la méthode et la manière de réaliser l'enquête
- réaliser avec chaque enquêteur sa première enquête (a minima pour bien caler le déroulé et la posture, et davantage si cela est souhaité)
- partager les rapports et les résultats d'enquêtes au fil de l'eau (plus largement sur comment se sont passés les entretiens au-delà de ce qui peut se retranscrire dans les synthèses)

Points de vigilance :

- ▲ la réalisation d'une enquête est relativement chronophage (préparation + entretien + rédaction + validation de la synthèse = 1 jour de travail d'enquêteur voire 1.5 jours pour un binôme)
- ▲ elle doit se caler sur les disponibilités des agriculteurs sollicités : on ciblera, si possible, une période de l'année où les agriculteurs peuvent se rendre disponibles
- ▲ si la multiplication d'enquêteurs voire de structures impliquées permet de réaliser l'enquête dans un délai plus court, cela engendre une charge de coordination plus conséquente et un risque d'hétérogénéité plus grand entre les enquêtes. Une attention doit être portée sur la distribution de l'échantillon vers les enquêteurs : tenir compte des compétences des enquêteurs et ne pas concentrer un type d'exploitation sur un enquêteur ou une structure
- ▲ la 1^{ère} prise de contact avec les agriculteurs doit permettre de replacer la sollicitation des agriculteurs dans un cadre officiel afin de légitimer et de sécuriser l'enquêteur qui les contactera par la suite. Cela peut notamment être fait au travers d'un courrier officiel signé

par le porteur du PTGE et l'administration qui explique le contexte, l'objectif de la démarche, et la nature de la sollicitation.

Analyse transversale des entretiens individuels : caractérisation des types et des trajectoires d'évolution des exploitations de l'échantillon

A ce stade de la démarche, on dispose de descriptions et d'analyses d'exploitations et de leurs projets dans différents contextes d'accès à l'eau sur un échantillon d'exploitations représentatives. Par la lecture croisée des synthèses d'exploitations, l'analyse transversale vise à comprendre les stratégies des agriculteurs et ce qui influence ces stratégies, et d'évaluer les impacts de l'accès à l'eau sur les exploitations.

Les questions qui se posent tout au long de cette analyse sont :

- Y-a-t-il des stratégies communes qui se dégagent ? y-a-t-il des stratégies spécifiques ?
- Comment expliquer ces stratégies, à quelles finalités de l'agriculteur répondent-elles et comment sont-elles influencées ?
- Sur quels indicateurs factuels peut-on s'appuyer pour décrire les stratégies ?
- Sur quels indicateurs peut-on s'appuyer pour discriminer les exploitations selon leurs stratégies ?

Caractérisation des types

Les agriculteurs n'ont pas tous les mêmes finalités en lien avec leur exploitation : celle-ci peut représenter un patrimoine à conserver, une volonté d'ancrage et de lien au territoire, ou encore la volonté de capitaliser un outil de production... la compréhension de ces finalités est importante pour comprendre les grandes orientations stratégiques et types de fonctionnements des exploitations.

Les entretiens permettent d'affiner la caractérisation des types de la typologie avec des éléments qualitatifs et quantitatifs (indicateurs), et de comprendre les finalités, les orientations stratégiques et les types de fonctionnements spécifiques par type, voire par sous-groupes au sein des types (dans ce cas, on définira des sous-types - cf. phase 2).

Cette caractérisation des exploitations par type ou sous-type relève d'une expertise associée à de la connaissance du terrain. On pourra aussi mettre les caractéristiques des exploitations du territoire au regard d'exploitations sur d'autres territoires a priori proches (il s'agit de repères pour prendre du recul plus qu'une comparaison stricte qui ne fait pas toujours sens). Dans la suite de la démarche, cette caractérisation sert à expliquer le raisonnement des agriculteurs dans la construction de leurs règles de décisions et à extrapoler les règles de décisions sur l'ensemble des exploitations au sein d'un type (ou au sein d'un sous-type).



REX SIVENS : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET INDICATEURS DISCRIMINANTS

Dans le cadre d'un PTGE du Tescou, la caractérisation des exploitations s'est faite sur les indicateurs suivants :

- Indicateurs économiques : Chiffre d'affaire, Excédent Brut d'Exploitation avant rémunération
- Indicateurs agronomiques et zootechniques : SAU, types de sols, UGB/ha, assolement
- Indicateurs de valorisation : circuit-court, distributeur, etc.
- Indicateurs sur la gestion de l'eau et l'environnement : consommation d'eau par production, pratiques agroécologiques



REX SIVENS : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET INDICATEURS DISCRIMINANTS (SUITE)

Les situations socio-technico-économiques et les projets des agriculteurs ont permis de déterminer 3 grandes orientations stratégiques :

- 1) Développement par l'agrandissement et l'amortissement de la structure : il s'agit d'agriculteurs à la recherche de rentabilité soit par l'agrandissement de leur outil de production (augmentation de la SAU et/ou du cheptel), soit par une augmentation de la production (agrandissement d'un atelier de production, augmentation des surfaces irrigables, etc.)
- 2) Optimisation des coûts de production par la maîtrise des charges : les agriculteurs sont dans une stratégie de gestion de l'outil de production optimisé. Les investissements sont limités, quitte à dégrader le confort de travail, voire à terme l'outil de production. Ces faibles investissements permettent de limiter les prises de risques et de faire face aux tensions sur les prix des marchés et aux aléas climatiques.
- 3) Création de VA/ha par un changement de mode de commercialisation et/ou de production : les agriculteurs sont dans une stratégie de recherche de maîtrise du prix de commercialisation, soit par le changement du mode de commercialisation pouvant s'associer à de la transformation de la production, soit par la mise en place de cultures à forte valeur ajoutée. La notion de valeur ajoutée est très variable selon le type d'exploitation : elle dépend de l'état de l'outil de production et du temps disponible.

Construction des règles de décisions des agriculteurs

Au-delà des grandes orientations stratégiques et du type de fonctionnement - relativement stables sur les exploitations, d'autres facteurs tels que l'accès à l'eau contribuent à diriger les stratégies de productions et de valorisation (types de productions, espèces ou variétés, circuits de commercialisation, etc.), les modes de production (AB, irrigué ou sec, agriculture de conservation, etc.), la mobilisation de moyens (main d'œuvre, matériel, bâtiments, etc.). La construction des règles de décision compte-tenu du facteur « accès à l'eau » doit permettre de déduire les choix stratégiques des agriculteurs selon différents accès à l'eau. Par conséquent, ce travail doit permettre de définir a minima les types et surfaces de productions irriguées, les pratiques d'irrigation, la gestion de l'élevage et de son alimentation (nombre d'animaux, quantité de fourrages et de céréales autoproduites, sources et quantités d'eau d'abreuvement), la définition de la main d'œuvre et l'organisation du travail (nombre d'UMO, familiale, salariée, prestation, répartition des tâches). Les règles de décision doivent être discutées au regard des principes de l'agroécologie (propositions d'alternatives si les choix remontés des agriculteurs ne rentrent pas dans ces principes).

A partir d'une lecture et analyse transversale des objectifs et des projets des agriculteurs enquêtés au sein des types et/ou sous-types, on doit comprendre les règles de décisions des agriculteurs qui mènent aux choix stratégiques faits dans les différents scénarios d'accès à l'eau. La conception de ces clés de raisonnement à partir des cas d'enquêtes nécessite une expertise permettant l'analyse critique de la faisabilité des stratégies au regard des situations technico-économiques et sociales des exploitations.

Exemples illustrés : décrire et expliquer les stratégies opérationnelles

On décrit ci-dessous les règles de décision de polyculteurs-éleveurs orientés sur la recherche de l'optimisation de leur système par une limitation des charges et la création de valeur ajoutée à l'ha. Dans le cadre d'un scénario prospectif avec un accès à l'eau supplémentaire, leurs stratégies opérationnelles se portent sur :

- 1) Le développement de l'autonomie fourragère pour réduire l'achat d'aliments externes : sécurisation des surfaces de luzerne avec un tour d'eau au semis et développement du sorgho avec la possibilité de l'irriguer en cas d'aléas climatique
- 2) Le développement de la commercialisation en direct associée à la diversification d'atelier et/ou le passage en AB : mise en place de petites surfaces de production à haute valeur ajoutée telles que des légumes plein champ.

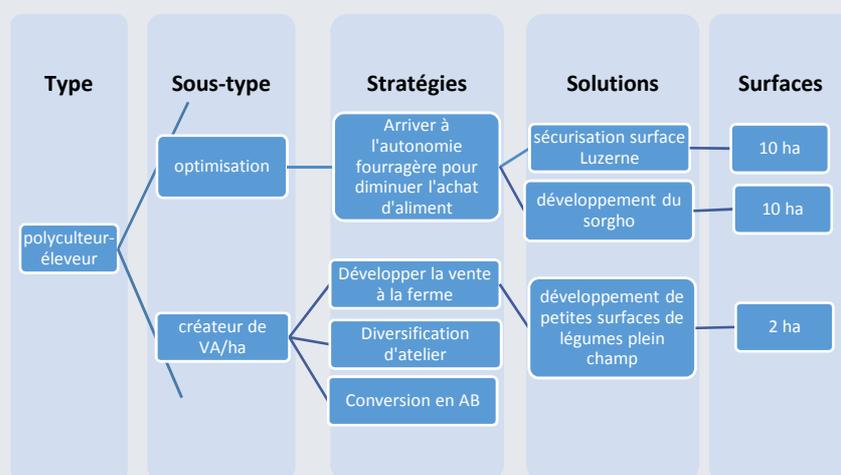


Fig. 3 : Construction des stratégies par sous-type d'exploitations



FOCUS : DEFINIR DES SURFACES DE CULTURES IRRIGUEES EN VALEUR ABSOLUE

Dans la construction des règles de décision, on choisit de définir des surfaces de cultures irriguées en valeur absolue (et non en valeur relative) en s'appuyant sur deux postulats :

- les caractéristiques des exploitations agricoles et donc leur appartenance à un type ou sous-type sont les déterminants principaux dans les stratégies et en particulier sur les types de productions et surfaces irriguées.
- Les contraintes de facteurs tels que le temps de travail ou la main d'œuvre (non extensibles), le coût de l'irrigation (coût et amortissement du matériel, coût de l'eau) et la valorisation possible des productions, fixent les possibilités en termes de types de productions ou surfaces irriguées et de gestion de l'irrigation.

Partage et validation des résultats de l'analyse transversale avec le comité de décision

Le transfert de ces résultats intermédiaires auprès du comité de décision a pour objectifs de :

- Permettre à chacun de s'exprimer et d'interroger les résultats au regard de leurs connaissances et compréhensions
- Amener l'ensemble des acteurs à avoir une lecture commune de la situation des exploitations du territoire, de leurs trajectoires, et du poids de l'accès à l'eau dans les stratégies
- Partager une 1^{ère} analyse de la faisabilité et de la résilience des scénarios par sous-type d'exploitation au regard de leurs SWOT en tenant compte de la problématique eau et des enjeux du territoire
- Commencer à identifier et prioriser les moyens nécessaires pour les exploitations du territoire.

L'évaluation sur la faisabilité sera précisée et complétée avec les résultats de la démarche filière et d'autres éventuelles études complémentaires menées dans le cadre du PTGE.

Restitution auprès des agriculteurs enquêtés

A ce stade, le partage des résultats issus de l'analyse transversale auprès des agriculteurs enquêtés est important. Cette étape vise à s'assurer de la « justesse » de la caractérisation des exploitations rencontrées et de la construction des règles de décision et des types de productions/surfaces/pratiques qui seraient potentiellement mis en œuvre sur ces exploitations selon le niveau d'accès à l'eau. Les intérêts de cette restitution sont multiples :

- De valider la crédibilité de la méthode, des analyses et des résultats finaux : chaque agriculteur doit se reconnaître et se situer dans la présentation
- En apportant une vision globale de l'agriculture du territoire, faciliter les échanges pour enrichir cette vision et pour formuler des propositions à faire remonter au comité de décision
- De manière générale, cette restitution doit permettre d'intéresser (au mieux de fédérer) des agriculteurs pour les amener à participer au processus global du PTGE.

Dans ces deux restitutions, les retours doivent permettre d'approfondir, de repositionner, d'améliorer les méthodes ou les résultats, afin de mieux coller aux réalités et répondre aux besoins du territoire et de la concertation. L'approche pédagogique et l'animation de ces séances sont essentiellement basées sur des présentations claires, explicites et transparentes, intercalées avec des échanges avec les acteurs. La structure chargée de la conduite de la démarche doit retranscrire les faits de façon neutre (discours non orienté) et, lorsqu'il s'agit d'une analyse ou d'un éclairage lié à son expertise technique, elle peut explicitement donner un avis.

A la fin de cette phase, on a produit un certain nombre de compréhensions sur ce que sont les exploitations du territoire et les clés de décision des agriculteurs qui les conduisent à adopter des stratégies et in fine à des pratiques selon différents niveaux d'accès à l'eau. D'une part, les règles de décision seront utiles pour pouvoir extrapoler les résultats sur l'ensemble des exploitations du territoire (phase 2) car elles peuvent s'appliquer au sein d'un type ou sous-type. D'autre part, l'analyse de faisabilité des stratégies au regard des situations technico-économiques et sociales des exploitations viendra en appui de l'analyse plus globale de la faisabilité des scénarios (intégrant les

données de la démarche filière, des ressources en eau, etc.) pour pouvoir proposer un cadre stratégique agricole pour le territoire (cf. partie III).

Phase 2 : Territorialisation et calcul des besoins en eau

Cette 2^{ème} phase vise à transposer les résultats de la 1^{ère} phase à l'échelle du territoire pour produire plusieurs connaissances :

- Une projection territorialisée par sous-bassin hydrographique des productions irriguées dans différents contextes d'accès à l'eau pour les exploitations ;
- Une évaluation des besoins agricoles en eau territorialisés (sous-bassin hydrographique) ;
- Une construction et description de scénarios agricoles sur le territoire s'appuyant sur les caractéristiques et les trajectoires des exploitations dans différents contextes d'accès à l'eau ;
- Une analyse des impacts et de la faisabilité de ces scénarios sur les exploitations agricoles du territoire, sur la base d'une méta-analyse SWOT.

Extrapolation et territorialisation des productions irriguées

Si les entretiens de la 1^{ère} phase n'ont concerné qu'une partie des agriculteurs présents sur le territoire, il est nécessaire de déterminer, au moyen d'une extrapolation, les surfaces de productions irriguées pour l'ensemble des exploitations du territoire, ainsi que le nombre d'animaux qui pourraient potentiellement consommer directement de l'eau de rivière, souterraine, de lac ou de retenue collinaire.

Comme vu précédemment sur la caractérisation des exploitations dans la phase 1, il est possible que les types définis par la typologie ne soient pas suffisamment précis pour discriminer des fonctionnements et orientations stratégiques différentes au sein d'un type. On définira ces variations comme des sous-types au sein des types.

Le principe d'extrapolation s'appuie sur une transposition des règles de décision identifiées en phase 1 à l'ensemble des exploitations sur le territoire. Il est donc nécessaire de définir les indicateurs et leurs bornes pour chaque sous-type d'exploitation. Ce travail relève d'une expertise à partir de la mise en regard des caractéristiques (indicateurs) des exploitations de l'échantillon avec les données issues des statistiques publiques (données de la DDT).

Points de vigilance :

- ▲ Pour qu'ils soient robustes, les indicateurs doivent être discriminants sur l'ensemble des exploitations du territoire.
- ▲ Ce travail permet également de valider la représentativité de l'échantillon vis-à-vis des sous-types : couvre-t-on toutes les variations possibles d'exploitations avec l'échantillon ?
- ▲ Si cela n'est pas le cas, il est nécessaire de définir de nouveaux sous-types avec leurs règles de décision pour différents accès à l'eau. Cela peut être donné à dire d'expert, ou cela peut nécessiter de réaliser des entretiens complémentaires.

Calcul des besoins en eau à l'échelle du territoire

Le besoin en eau est une donnée importante pour traduire l'impact des stratégies agricoles sur la ressource. Etant donné que ce sujet du besoin en eau peut constituer un blocage dans l'avancée de la concertation, il est important :

- qu'il s'appuie sur des trajectoires et des surfaces projetées par sous-type d'exploitation validées (phase 1),
- qu'il soit abordé sous un angle technique et méthodologique,
- qu'il soit traité et validé à part, en dehors des discussions autour des scénarios (cf. Construction et analyse des scénarios à l'échelle du territoire ci-après)

Aussi, la méthode de calcul doit être expliquée en toute transparence et validée par le COPIL. Les besoins en eau seront définis par sous-bassin hydrographique pour les différents contextes d'accès à l'eau. La répartition des besoins pour chaque sous-type d'exploitation permettra de réfléchir plus précisément à des stratégies d'accès à l'eau selon les exploitations et les niveaux de besoins.

Les besoins en eau par culture doivent prendre en compte des paramètres démontrés scientifiquement pour permettre une extrapolation à l'échelle d'un territoire. Pour les cultures dominantes, le calcul doit s'appuyer sur des modèles issus de la recherche publique où il n'y a pas de dysfonctionnement des sols (garanti par des pratiques préservant et améliorant la fertilité des sols) et une gestion efficiente de l'eau (pas de coefficient de perte pris en compte dans les calculs). Le calcul des besoins en eau s'appuie sur des données validées d'un point de vue théorique pour les cultures principales. Les méthodes de calculs possibles doivent être réactualisées au regard de l'avancée de la recherche sur deux points : prise en compte du réchauffement climatique et des pratiques agroécologiques (matière organique des sols et travail du sol). L'[ANNEXE 6](#) présente la méthode de calcul utilisée dans le cadre de l'étude des besoins en eau sur le bassin versant du Tescou (2019).

En cas d'absence de références, les besoins en eau des cultures secondaires ou de niche s'appuieront sur des données à dire d'experts et de praticiens, si possible issus d'organismes de développement publics ou para publics (méthode empirique).

Les besoins en eau liés à l'abreuvement des élevages doivent également être calculés à partir de références zootechniques scientifiquement validées.

Points de vigilance :

- ▲ la vérification de l'extrapolation est un exercice très difficile (attention, vouloir confirmer le résultat en comparant les volumes effectivement prélevés avec le calcul du volume en statut quo n'est pas juste).
- ▲ le choix de favoriser des stratégies de diversifications de cultures (voire de marché de niche) rend difficile l'utilisation de modèles prédictifs.
- ▲ la méthode ne permet pas d'évaluer précisément le volume d'eau : c'est impossible, compte tenu de la multitude de facteurs et incertitudes...
- ▲ Si des exploitations ont été mises à l'écart pour simplifier la typologie, il sera important d'en tenir compte pour le calcul des besoins en eau.

Construction et analyse des scénarios à l'échelle du territoire

Les scénarios à l'échelle du territoire permettent de projeter une image de l'agriculture et des exploitations agricoles dans un contexte d'accès à l'eau identifié. Les éléments de connaissances obtenus dans la démarche, notamment les trajectoires individuelles des exploitations (SAU, assolements, cheptels, types et modes de productions, etc.) et les types et surfaces de productions irriguées, sont intégrés pour obtenir une analyse systémique des impacts (positifs et négatifs) sur le territoire. A ce stade, il est important de bien mettre en exergue la place de chaque sous-type dans un scénario. En effet, cela doit aussi permettre d'envisager des traitements spécifiques pour certains types en fonction de critères tels que leur fragilité, leur importance en nombre sur le territoire, etc.

NB : Si des exploitations ont été mises à l'écart pour simplifier la typologie, il sera important d'en tenir compte dans la réflexion des scénarios à l'échelle du territoire.

L'acteur chargé de la démarche s'appuiera sur les éléments validés issus de l'analyse des enquêtes et de l'extrapolation pour construire les scénarios et analyser les impacts. Il intégrera les retours et réactions des agriculteurs lors de la restitution collective et du comité de suivi lors de la restitution à la fin de la phase 1, ainsi que les attentes et besoins qui ont été exprimés par les agriculteurs.

Ces scénarios et analyse d'impacts seront soumis à validation du COPIL. Le chargé de l'étude intervient pour présenter et expliquer les scénarios, et pour apporter un avis technique et économique sur le volet agricole. L'approche pédagogique et l'animation de ces séances sont essentiellement basées sur des présentations claires, explicites et transparentes, intercalées avec des échanges avec les acteurs. Il est donc ici très important que l'animateur du PTGE soit fortement associé à la préparation et à l'animation de la séance.

Cette dernière étape de la démarche agricole doit permettre d'accompagner le transfert de la démarche et des résultats auprès du COPIL. L'animateur du PTGE sera garant, pour la suite des travaux sur le PTGE, d'une bonne utilisation des résultats issus de la démarche agricole.

Résumé de la démarche agricole

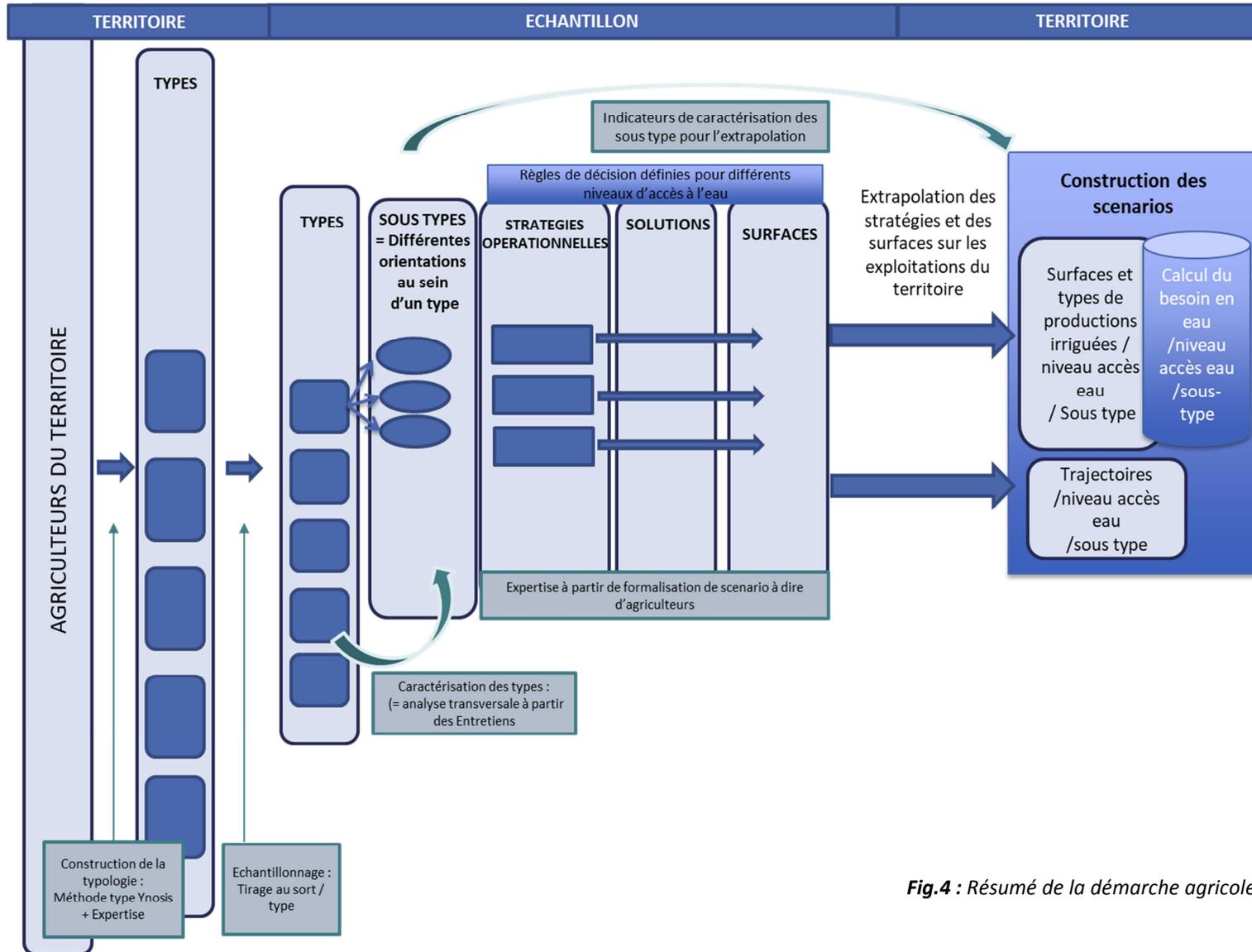


Fig.4 : Résumé de la démarche agricole

II.2/ CARACTERISATION DES OPERATEURS DES FILERES DE TERRITOIRE

Les scénarios produits à l'issue de la démarche agricole présentent les différentes trajectoires des exploitations en fonction de différents niveaux d'accès à l'eau ainsi que les besoins en eau qui y sont rattachés. Avant de les soumettre aux acteurs du territoire, il est indispensable d'y intégrer les différentes opportunités et points de vigilances liés aux potentiels de valorisation présents sur le territoire. Les chemins de changements (actions à réaliser pour atteindre le scénario souhaité) proposés et construits par les acteurs du territoire devront tenir compte des forces et des faiblesses identifiées lors de cette caractérisation des filières.

Sur un territoire, une des difficultés que rencontre cette démarche est la diversité des filières, des marchés, et des opérateurs qui les composent. La partie II.2 de ce guide propose une approche exploratoire pour identifier leurs grandes orientations. Elle ne s'apparente pas à une étude de marché mais peut faire émerger le besoin d'une étude plus spécifique et plus ciblée qui pourra être intégrée au plan d'actions.

L'opérateur en charge de la caractérisation des filières sera également confronté à une difficulté d'échelle. Dans la plupart des cas, le territoire d'un PTGE ne représentera qu'une petite portion de la zone de chalandise des opérateurs des filières longues (type coopératives agricoles). Peu de leviers d'actions seront donc mobilisables à l'échelle du territoire, et il semble peu pertinent de les inclure dans un projet de concertation très local. Si des facteurs bloquants sont identifiés, le porteur de projet pourra néanmoins faire remonter aux acteurs institutionnels des informations liées aux pratiques de ses acteurs par le biais de retours d'expérience.



FOCUS : NOTION DE FILIERE

« On appelle filière de production l'ensemble des agents économiques qui concourent directement à l'élaboration d'un produit final. La filière retrace donc la succession des opérations qui, partant en amont d'une matière première - ou d'un produit alimentaire - aboutit en aval, après plusieurs stades de transformation/valorisation à un ou plusieurs produits finis au niveau du consommateur. Plus précisément (...), l'ensemble des agents (...) qui contribuent directement à la production, puis à la transformation et à l'acheminement jusqu'au marché de réalisation d'un même produit agricole (ou d'élevage)» (Fabre, 1993). La filière est souvent utilisée comme un outil de lecture des interrelations entre les organisations économiques (gestion des stocks, échanges marchands, contraintes de fabrication et d'organisation entre acteurs économiques, logistique, etc.). La filière caractérise le flux de matières, de biens et de services marchands qui passent de l'agriculteur vers le consommateur en rencontrant un certain nombre d'intermédiaires jusqu'à la consommation d'un produit fini (Cisali).

II.2.1/ OBJECTIFS

A travers l'identification des débouchés actuels et potentiels, la caractérisation des opérateurs des filières de territoire doit permettre de mettre en évidence les opportunités et les points de vigilance pour le développement de nouvelle production ou nouvelle forme de commercialisation sur le territoire.

L'objectif est d'identifier les grandes orientations des opérateurs présents sur le territoire pour permettre d'affiner les trajectoires proposées à l'issue de la caractérisation des exploitations agricoles, en y intégrant des éléments liés à la valorisation des productions (prix d'achat), transformation, logistique et commercialisation.

Il s'agit de qualifier (type d'actions réalisées et réalisables) et de quantifier (poids de la production du PTGE dans les stratégies des structures) l'activité des acteurs pour commencer à sonder leur degré d'implication dans le projet de territoire et évaluer le potentiel d'absorption des productions du PTGE par ses structures.

A travers un certain nombre de rencontres avec les opérateurs locaux et de terrain, cette démarche doit permettre :

- D'identifier les missions et les projets des structures qui s'approvisionnent ou pourraient s'approvisionner sur le territoire (projets alimentaires ou non alimentaires en lien avec l'agriculture)
- D'identifier les moyens et les besoins de ces acteurs
- De caractériser leur stratégie d'approvisionnement à court et moyen terme sur le territoire (type et volumes de produits locaux écoulés et les perspectives de développement)
- D'identifier le poids de la structure sur le territoire (projets développés sur le territoire et dépendance aux productions produites sur le territoire du PTGE...)
- D'identifier l'intérêt et de la capacité (moyens mis à disposition et mutualisés) de la structure à s'investir dans le projet agricole de territoire (évaluer le potentiel de coopération)
- D'évaluer la dépendance des filières vis-à-vis de l'eau (expertise à posteriori des entretiens). Cela pose à la fois la question de la dépendance de ses filières vis-à-vis des productions consommatrices en eau, mais aussi la place du « facteur eau » dans les choix des fournisseurs et des clients (comment les structures de l'aval choisissent-elles les zones d'approvisionnement et les agriculteurs avec qui elles travaillent et à quel point l'eau est-elle un critère déterminant ?)

II.2.2/ RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

A l'issue de cette caractérisation, le porteur de projet doit avoir connaissance :

- des filières de proximité existantes sur le territoire (liste et objectifs des opérateurs)
- du maillage et de l'organisation des circuits de commercialisation et transformation existants localement sur le territoire (cartographie des opérateurs et liens logistiques).
- Des manques et des besoins des opérateurs locaux pour consolider les filières existantes ou en développer des nouvelles
- de l'existence ou non de projets alimentaires ou non alimentaires en lien avec l'agriculture du territoire (valorisation biomasse, production d'énergie...)
- du potentiel de création de nouvelles filières de proximité et notamment des circuits-courts.
- des relations entre acteurs afin de pouvoir évaluer le potentiel de coopération pour la co-construction d'un projet de territoire.

II.2.3/ METHODE

Caractérisation des opérateurs des filières du territoire : Vue d'ensemble

Afin de maintenir une dynamique sur le territoire et de limiter l'étalement de la démarche dans le temps, il est intéressant que la caractérisation des exploitations agricoles et celle des opérateurs des filières soient faites en parallèle.

La caractérisation de ces opérateurs nécessite d'abord de délimiter le territoire et de faire un choix dans les structures à enquêter (échantillonnage). Ensuite, une phase d'entretiens et une analyse transversale permettent de faire ressortir les grandes orientations des filières portées par ces opérateurs.

Il est important que la méthode d'échantillonnage, le guide d'entretien et l'analyse transversale soient validés par l'instance de décision. Cela permet de s'appuyer sur des points d'étapes partagés

et validés et constitue une garantie dans l'efficacité du processus (multiplication des allers-retours limitée).

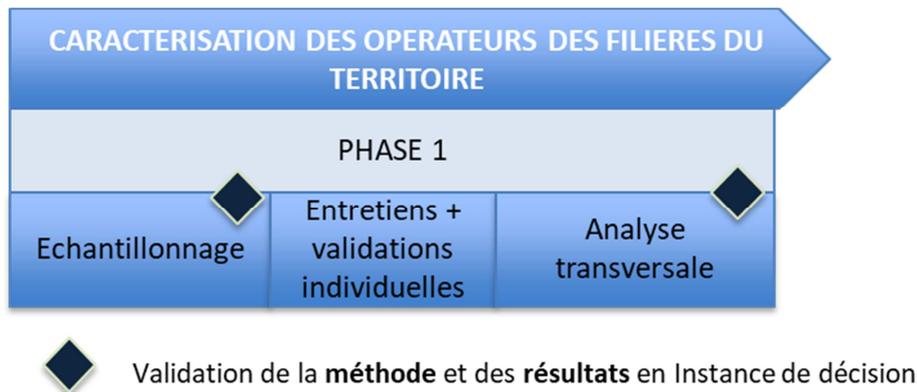


Fig. 5 : Etapes de la caractérisation des opérateurs des filières du territoire

Définition du territoire

Délimitation du territoire

Le territoire ciblé pour cette caractérisation ne correspond pas forcément au territoire délimité par le PTGE. Il peut être élargi et doit permettre de comprendre et d'agir sur ces filières locales. Il peut, par exemple, prendre en compte les grosses métropoles pouvant potentiellement absorber une partie de la production présente sur le PTGE.

Cette délimitation du territoire relève d'une expertise de la part de la structure en charge de la démarche qui doit également s'appuyer sur la connaissance et l'expérience des acteurs du territoire. Au fur et à mesure que sa connaissance du territoire s'affine, l'enquêteur doit pouvoir se permettre d'élargir la zone d'étude en intégrant de nouvelles structures si besoin.

La délimitation du territoire dépendra également des filières considérées et du niveau de spécification de la filière. Par exemple, on peut imaginer que la caractérisation d'une filière maraîchage pourra bénéficier d'un périmètre plus restreint qu'une filière légumineuse. Par ailleurs, plus la filière est spécifique (cela peut inclure des critères de qualité ou porteur d'une identité/authenticité particulière), plus l'échelle d'étude pourra être élargie.

Elaboration de la typologie

- **Les collectivités** (notamment l'échelle des communautés de communes)
- **Les transformateurs locaux** (moulins, presse, légumerie, abattoir, conserverie)
- **La restauration collective**

Selon le type d'établissement (école, collège, lycée, EPADH, administration...), il conviendra de s'adresser à un gestionnaire différent (**ANNEXE 7**).

- **Les distributeurs** (magasins de producteur, associations d'aide alimentaire (type épicerie sociale), AMAP, commerces de proximité, artisans boucher ou boulanger, GMS)
- **Les organismes de développement agricole**, (chambres d'agriculture, CIVAM, GABB, ADEAR), **et économiques** (Chambre du Métier et de l'artisanat et chambre de Commerce et de l'Industrie)

Cette dernière catégorie d'acteurs doit être rencontrée mais ne fera pas l'objet du même type d'entretien que les types précédents. Les rencontres avec ce type d'acteurs visent plutôt à faciliter l'identification des dynamiques existantes et potentielles sur le territoire (**ANNEXE 8**).

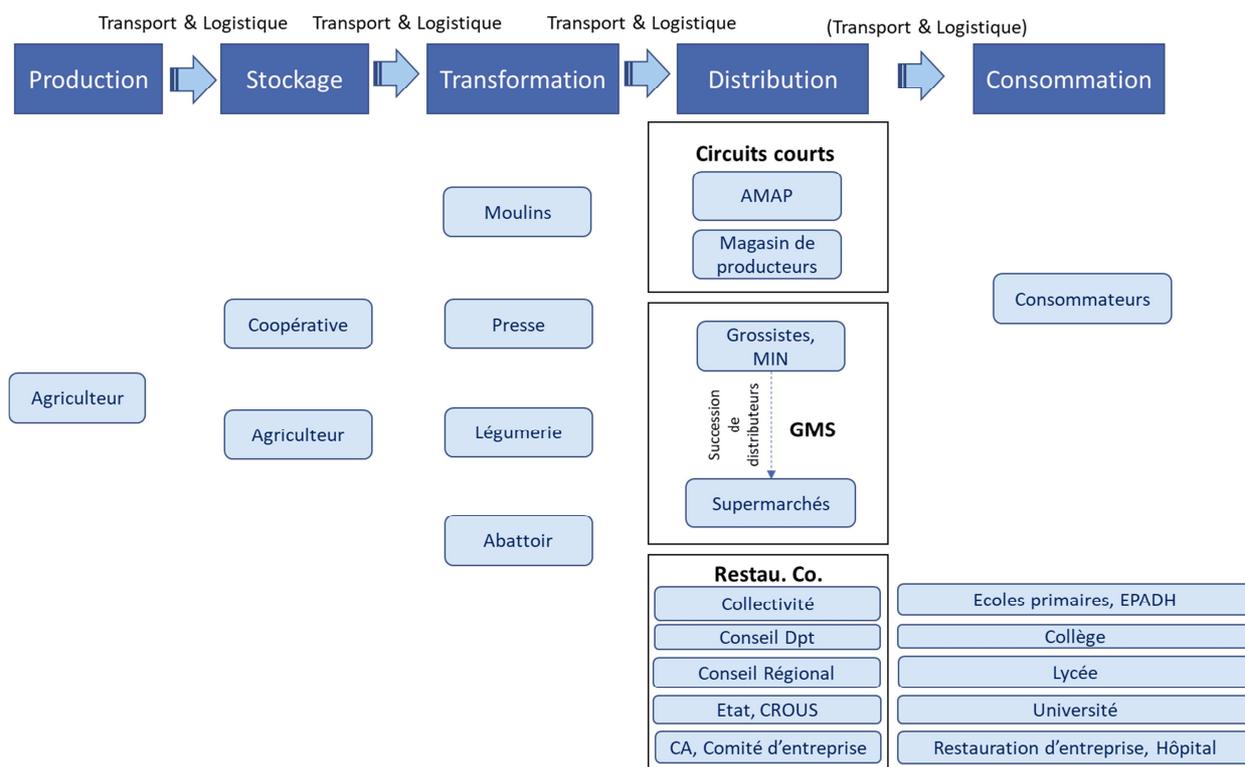


Fig.6 : Représentation des différents types d'opérateurs au sein de la filière

Echantillonnage

Principe général pour l'échantillonnage

La diversité des opérateurs présent nécessite de réfléchir à une stratégie d'échantillonnage.

Selon la taille du territoire, du territoire, il sera possible de rencontrer les structures de manière exhaustive ou non. Il est important que tous les types présents soient représentés dans les entretiens réalisés. L'identification et le choix des structures à rencontrer doit s'appuyer sur la connaissance et l'expérience que les acteurs locaux ont de leur territoire, et notamment certains opérateurs clé :

- Les agriculteurs enquêtés dans le cadre de l'enquête agricole

Ils permettent d'identifier les opérateurs des filières directement en lien avec les agriculteurs présents sur la zone du PTGE. Si la caractérisation des exploitations agricoles et des filières sont réalisées par des structures différentes, il est primordial que les informations concernant les opérateurs cités par les agriculteurs soient transmises au fur et à mesure des entretiens pour alimenter la démarche menée en parallèle sur les filières.

- Les collectivités

Afin de ne pas démultiplier les entretiens tout en garantissant la couverture totale du territoire du PTGE, le choix des collectivités à enquêter doit d'abord cibler :

- Les communautés de communes couvrant au moins une partie du PTGE. (Il est important que les collectivités locales rencontrées permettent une couverture de tout le territoire du PTGE)
- Les grosse(s) métropole(s) située(s) proche du territoire du PTGE et susceptible d'intégrer cette zone dans leur stratégie d'approvisionnement

Ces entretiens peuvent éventuellement permettre de cibler d'autres collectivités intéressantes à enquêter. Cela dépend notamment de la distribution des compétences entre collectivités de la connaissance et de la proximité terrain des élus qui y siègent.

Les entretiens avec les collectivités doivent également être l'occasion de collecter des informations sur le réseau d'acteurs existants sur le territoire du PTGE (notamment les opérateurs intervenants sur les circuits courts (magasins de producteurs, vente à la ferme, AMAP...)).

- **La Chambre du Métier et de l'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**
Une rencontre avec ces structures pourra permettre d'accéder à leur annuaire et réseau d'opérateurs et de porteurs de projets sur le territoire.

Tout au long de la phase d'entretiens, l'enquêteur doit rester attentif aux opérateurs mentionnés (dans le cadre des entretiens ou non). Il doit s'autoriser une certaine souplesse afin d'étoffer la liste des acteurs à rencontrer, au fur et à mesure que sa connaissance du territoire s'affine.

Cas des territoires présentant un nombre trop important de structures au sein d'un type

Dans les cas des grands territoires ou lorsque le nombre de structures au sein d'un type est trop important (exemples : les AMAP, les artisans boulangers...), il peut être intéressant de commencer par chercher à rencontrer les représentants du réseau sur le territoire (fédération des AMAP, fédération d'artisans...). Une rencontre avec les structures individuelles peut être envisagée dans deux cas :

- Si elles ne sont pas fédérées localement
- Si, à la suite de l'entretien avec la structure représentante (fédération), des informations complémentaires sont recherchées ou si certaines structures fédérées ressortent spécifiquement parmi le réseau.

Dans ces cas-là, il est important de garder en tête qu'à travers cette étape de caractérisation, l'enquêteur cherche à déterminer les grandes orientations des filières, et notamment à avoir une première idée des volumes de production absorbables. On cherche donc, en priorité, à rencontrer les opérateurs ayant ou pouvant avoir les impacts les plus importants sur les productions du territoire. Plusieurs critères pourront être pris en compte dans le choix des opérateurs :

- **La répartition spatiale des structures** (couverture la plus large possible sur le territoire du PTGE)
- **La taille des structures** (priorisation des structures de plus grandes tailles ayant les capacités d'absorption des productions les plus fortes)
- **Le dynamisme et l'activité des structures** (porteurs de projets, évolution de l'offre de service...)

Entretien avec les opérateurs des filières

Elaboration du guide d'entretien : articulation et objectifs

Le guide d'entretien doit être adapté en fonction des contextes du territoire. Une trame de guide d'entretien est proposée en [ANNEXE 9](#). Cette trame peut être appliquée pour les entretiens avec tous les types d'acteurs (hormis les organismes de développement agricoles, type chambre), mais devra être adapté (formulation des questions, points de focus...) en fonction des différents types.

S'il n'existe pas de guide modèle clé en main, on peut cependant mettre en évidence certaines informations qu'il semble indispensable de collecter si l'on veut pouvoir bien cerner les orientations des opérateurs ciblés.

- Une partie permettant de caractériser la structure (Partie 1)
- Une partie sur les projections et les évolutions de la structure (Partie 2)
- Des éléments transversaux permettant d'appréhender les relations entre acteurs et le lien au territoire

La première partie doit permettre de comprendre les missions de la structure, son rapport à l'eau et aux productions de territoire, alors que la deuxième partie cherche plutôt à caractériser les trajectoires d'évolutions de la structure dans différentes situations (avec ou sans PTGE).

Les premières questions de l'entretien doivent être des questions simples pour mettre la personne enquêtée à l'aise et en confiance pour la suite de l'entretien. Il ne doit pas y avoir d'enjeu stratégique particulier évoqué et les réponses attendues doivent faire appel à des données factuelles et simples à récupérer.

⇒ **Partie 1 : Caractérisation de la structure : matières premières traitées et des produits écoulés au sein de la structure**

Aux vues de la diversité des types de structures rencontrées, un vocabulaire commun est nécessaire pour pouvoir ensuite proposer une analyse croisée de ces entretiens. On parlera donc de « *matière première* » pour parler des productions et/ou produits qui entrent dans la structure à partir d'un fournisseur (*inputs*). Il peut s'agir de produits bruts (céréales...) ou transformés (farine, fromage...). On parlera de « *produits* » pour parler des productions et/ou produits qui sortent de la structure vers un client (*outputs*).

Cette première partie doit permettre à l'enquêteur d'avoir une vue d'ensemble sur la structure rencontrée. Elle doit lui permettre de bien clarifier quelle est sa place dans la filière (le maillon, sa place parmi les acteurs de la filière avec qui elle interagit), mais aussi de comprendre ses modalités d'intervention (soutien technique, conseil aux acteurs, prises de décision, financeurs, accompagnement de projets, achat/vente...).

Elle doit permettre d'évaluer l'ancrage de la structure sur le territoire (bref historique et ancienneté), ainsi que la structuration hiérarchique interne, qui permettra notamment de repositionner les dires de l'acteur par rapport à la place qu'il occupe au sein de la structure.

L'objectif principal de cette partie est de comprendre la stratégie d'approvisionnement et de vente de la structure (volume et qualité des matières premières et produits traités, choix et modalités commerciales entre la structure et ses fournisseurs et clients).

Cette première partie est centrale dans l'entretien puisqu'elle permet de caractériser les flux de produits traités par la structure. L'idée n'est pas d'avoir une idée précise de ces flux, mais d'avoir une idée réaliste des volumes absorbables par la structure et du poids que le territoire du PTGE occupe dans les stratégies d'approvisionnement et de vente de la structure (zone d'approvisionnement et zone de chalandise de la structure). C'est également l'occasion de bien comprendre le « rapport au local » de la structure : pourquoi cherche-t-il à s'approvisionner en local ? (Praticité logistique ? Coût ? Image ? Ethique ? ...).

En interrogeant l'acteur sur les modalités commerciale, l'objectif est d'identifier le niveau de maîtrise de la filière et du prix de la structure vis-à-vis de ses partenaires (fournisseurs et clients), mais aussi d'évaluer son rapport à l'eau.



FOCUS : RAPPORT A L'EAU

La plupart des structures de l'aval n'auront pas forcément des connaissances techniques quant aux techniques de productions et aux consommations d'eau qui y sont liées. La relation à l'eau doit donc être analysée a posteriori de l'entretien, en portant l'analyse à deux niveaux :

- La place occupée par les produits issus de productions consommatrice d'eau dans la stratégie de la structure
- L'importance du facteur eau dans les facteurs de choix des fournisseurs et clients de la structure (inscription de l'irrigation dans un cahier des charges, objectifs de rendements nécessitant l'irrigation, objectifs qualité particuliers...).

Points de vigilance : Subjectivité de la notion de « local »

▲ La notion de « local » reste très subjective et sa définition varie fortement d'une personne à l'autre. Il est donc nécessaire de toujours chercher à faire préciser le sens (territoire national, régional, départemental, rayon de 30 km...).

La deuxième partie est une partie orientée vers les projets et perspectives de développement internes de la structure.

⇒ **Partie 2 : Projection et évolution de l'activité de la structure à travers un PTGE**

Cette partie présente deux intérêts principaux. D'une part, elle permet de sonder la motivation de la structure (c'est-à-dire son intérêt) et sa capacité à participer à un projet tel qu'un PTGE. D'autre part, elle permet de consolider et d'affiner la compréhension de sa stratégie interne.

Une première question simple doit permettre de connaître les projets de territoire (type PCAET, PAT, SCoT...) dans lesquels la structure est impliquée ainsi que la manière avec laquelle elle s'y implique ou compte s'y impliquer (participation à des réunions d'information, participation à la conception et/ou à la mise en œuvre du plan d'action...). L'acquisition d'une vue d'ensemble sur les projets permettra de faire des propositions cohérentes au niveau de ce qu'il existe déjà sur le territoire. C'est également l'opportunité de continuer à sonder le niveau d'investissement et l'implication terrain de la structure dans des projets collectifs, mais aussi d'affiner la compréhension des liens entre acteurs qui en découlent.

Une fois les projets existants ou en cours de co-construction abordés, la phase de projection peut être proposée. Après avoir représenté rapidement le cadre d'un PTGE ainsi que l'intérêt de proposer un cadre stratégique de développement agricole pour le territoire, l'objectif des questions suivantes est de proposer à la structure enquêtée de se projeter sur son évolution en cas de mise en place d'un PTGE par rapport à une situation sans PTGE. Qu'ils soient alloués à une structure spécifique ou mutualisés entre plusieurs acteurs, il est important que l'acteur comprenne bien que les moyens déployés dans le cadre du PTGE seront forcément destinés à créer de la valeur ajoutée sur le territoire. Il ne s'agit pas de discuter de moyens strictement destinés à servir les stratégies individuelles des structures.

L'idée est que la structure imagine les intérêts individuels que le projet pourrait lui apporter. La présentation du contexte doit bien faire percevoir à la personne enquêtée l'intérêt stratégique qu'il y a pour elle de se positionner sur des éléments qui pourront venir appuyer ses projets.

Cet exercice de projection permet, en premier lieu, de commencer à évaluer l'impact du projet sur les structures de l'aval mais aussi d'identifier les marges de manœuvre qu'il est possible de proposer dans le cadre stratégique agricole. Ensuite, en scénarisant l'évolution de sa structure dans le cas où un PTGE serait en place, on cherche à ce que l'acteur enquêté donne des éléments supplémentaires qui permettent d'affiner et de consolider, pour l'enquêteur, la compréhension des orientations stratégiques internes actuelles.

Une des difficultés est de ne pas faire émerger des attentes (nous ne sommes pas ici dans une phase de construction de plans d'actions, mais bien dans une phase de compréhension des objectifs et des projets individuels des acteurs pour fixer les orientations stratégiques du projet agricole de territoire).

Cette partie peut être abordée sous forme de questions ouvertes, sans proposition de réponse, puis avoir des propositions de réponse comme relances.

Points de vigilance : une identification des perspectives d'évolution délicate

- ▲ Elle implique que l'acteur communique sur des éléments stratégiques de la structure (cf. partie sur la posture).
- ▲ Elle implique que l'acteur réponde de façon la plus transparente possible à des questions pouvant vite encourager des réponses dites « politiquement correcte » qui ne traduiront pas forcément la réalité de la situation (un acteur s'exprimera plus facilement sur des éventuels projets de relocalisation de l'activité plutôt que sur des projets de licenciement, sachant que ce qu'il dit pendant l'entretien n'est en rien engageant pour sa structure...)
- ▲ Elle doit veiller à ne pas entraîner des attentes de l'acteur vis-à-vis du projet de territoire qui n'y répondra pas forcément lors de sa mise en œuvre.

⇒ **Éléments transversaux : Lien au territoire et intégration de la structure dans une gouvernance alimentaire de territoire**

Enfin, le guide d'entretien doit permettre de commencer une exploration des relations entre acteurs.

Les démarches de concertation et le déploiement de démarches participatives sont de plus en plus utilisées pour construire et mettre en œuvre des projets de territoire. Il est cependant important de garder en tête qu'un acteur, quel qu'il soit, ne s'investira pas dans un projet collectif sans y trouver d'intérêt individuel. Sa plus ou moins grande implication sera forcément fonction des avantages et des inconvénients individuels de sa structure pourra trouver dans le projet de territoire. L'existence et le maintien dans le temps d'une véritable dynamique collective portée par les acteurs du territoire dépendra directement de la prise en compte des éléments précédemment évoqués.

D'après Hugon (1985), « *la filière permet de mettre en évidence, au-delà des relations marchandes vendeurs-clients, des synergies, des effets externes, des relations de coopération et des nœuds stratégiques, dont la maîtrise assure une domination ; elle constitue un espace des stratégies d'acteurs.* ». L'attention portée aux relations d'influence et de dépendance permettra de faciliter le repérage de facteurs bloquants ou d'éléments facilitateurs sur lesquels s'appuyer dans la suite de la démarche. Cela permet en effet de commencer à identifier les marges de manœuvre de chaque acteur (autonomie) ainsi que les rapports de forces dans lesquels ils s'inscrivent et qui impacteront forcément leur capacité de prise de décision et d'action.

Posture de l'enquêteur

Durant tout l'entretien, la posture de l'enquêteur influe à la fois sur l'efficacité des échanges et la qualité des informations collectées. Des conseils généraux de posture sont présentés dans une précédente partie (Cf partie « Posture » de la démarche agricole).

Les entretiens avec les opérateurs des filières sont des entretiens délicats à mener puisque l'enquêteur cherche à récupérer des éléments liés à la stratégie interne des structures qui ont des activités commerciales et qui s'intègrent dans un environnement de concurrence.

La posture et la formulation des questions doivent être réfléchies avec attention pour avoir accès à des éléments traduisant l'activité et la stratégie de la structure de la manière la plus transparente possible. La question alimentaire, et notamment celle du développement des filières de proximité et des circuits courts, est en effet largement débattue dans la sphère publique. Inscrit dans un contexte de communication et de commercialisation, les structures enquêtées peuvent facilement orienter leurs réponses vers du « politiquement correct » qui ne traduirait pas suffisamment la réalité de la situation.

Il ne s'agit pas de remettre en question l'honnêteté de la personne enquêtée, mais de chercher à récolter les données les plus fiables possibles pour pouvoir projeter des évolutions de territoire

réalistes, et de proposer un plan d'actions qui pourra réellement se mettre en œuvre. Pour pallier ses difficultés, plusieurs points d'attention peuvent être mis en avant :

- La posture de l'enquêteur doit être totalement neutre. Il ne doit pas démontrer qu'il appuie les paroles de l'acteur ou qu'au contraire il ne les partage pas, mais doit cependant tisser un lien de confiance en faisant preuve d'empathie et de compréhension.
- Les questions doivent être posées de manière à ce que l'acteur ne se sente pas juger dans la réponse qu'il aura à apporter et qu'il se sente libre dans l'expression de sa réponse. Cela passe aussi par la formulation des questions (*par exemple, au lieu de demander si sa structure cherche à diminuer son empreinte carbone, demander plutôt s'il est satisfait de la logistique transport actuelle ou si certains points seraient à améliorer*).



FOCUS : CAS PARTICULIER DES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLES ET ECONOMIQUES

Ses acteurs ne sont pas des acteurs de l'aval qui interviennent à un niveau de la filière mais plutôt des acteurs qui interviennent dans l'accompagnement des acteurs de la filière.

Pour les organismes de développement agricole, l'objectif est surtout d'évaluer leur capacité à mobiliser et fédérer les acteurs en vue d'un portage de projet dans le cadre d'un PTGE.

Elaboration des synthèses individuelles

Une fiche individuelle par acteur doit être réalisée et envoyée à la personne rencontrée pour valider son contenu et apporter des éléments complémentaires si besoin. Cette phase doit être réalisée rapidement après l'entretien pour permettre de maintenir la dynamique créée. Cette validation est essentielle pour s'assurer que l'enquêteur n'ait pas fait de contre-sens dans sa retranscription et dans son analyse. Elle permet également de s'assurer que tous les éléments importants pour l'acteur y soient bien retranscrits. Cela permettra à l'enquêteur de disposer d'éléments solides et fiables pour réaliser l'analyse croisée des entretiens.

Pour faciliter l'analyse croisée, les fiches doivent être homogènes entre les acteurs (trame commune). Elles doivent également être très synthétiques pour maximiser les chances d'obtenir une relecture attentive de la part de la structure enquêtée. Enfin, elles doivent rester anonymes et doivent uniquement être diffusées auprès de la personne rencontrée durant l'entretien.

Éléments à faire apparaître dans la fiche individuelle

- L'identité de la structure (statut, taille, rayon d'activité, type d'activité, type de production)
- Une description des flux de matières premières et produits traités par la structure ainsi que les interactions avec les autres structures, situées ou non sur le territoire (fournisseur, clients, structures d'appui...)
- Les objectifs de la structure en les priorisant (court, moyen, long terme)
- Les projets et orientations de l'activité de la structure sans mise en place de PTGE et avec la mise en place d'un PTGE

Organisation, coordination et suivi

La caractérisation des opérateurs de la filière doit être réalisée en parallèle de celle des exploitations agricoles mais des points d'étapes intermédiaires entre les deux démarches ne sont pas nécessaires. Avant de les croiser, il est important que chacune d'entre elles soient validées individuellement par le

comité de suivi. En effet, afin de garantir une bonne efficacité et éviter les allers-retours (ne pas revenir sur des décisions validées précédemment), il est important que la construction du cadre stratégique agricole (III.1) puisse se baser sur des résultats partagés et stabilisés par les acteurs du comité de suivi.

Analyse transversale des entretiens individuels

Trame de l'analyse transversale

L'analyse de tous les entretiens individuels réalisés avec les opérateurs des filières doit permettre d'avoir une bonne représentation des orientations actuelles des filières territorialisées mais aussi de pouvoir avoir une idée de leur devenir dans deux types de situations projetées : sans PTGE et avec la mise en place d'un PTGE.

Cette analyse doit être réalisée par type de production (maraîchage, céréales, lait...)

⇒ **L'état des lieux**

Selon l'état de santé des structures, leur dynamisme et les projets en cours, cet état des lieux ne sera pas exactement le reflet du scénario sans PTGE mais servira de point de départ pour le construire. L'état des lieux permet de s'entendre sur la situation actuelle et de bien identifier les débouchés actuels des productions du territoire visé par le PTGE (où vont les productions du territoire aujourd'hui ?). Plusieurs éléments factuels peuvent être mis en avant afin de pouvoir expliquer la situation actuelle :

- Une cartographie des points de collecte ainsi que la destination des produits concernés (débouchés)
- Une cartographie des lieux de stockage en faisant ressortir les capacités d'allotement permettant la collecte de production différenciées
- Une cartographie des structures de transformation
- Une caractérisation du réseau de transport et de logistique (acteurs présents, infrastructure, leviers et freins...)
- Une caractérisation du bassin de consommation.

Cette caractérisation réalisée dans l'analyse transversale n'a pas pour objectif d'être précise. Elle a pour objectif de dessiner les grandes orientations dans les types de consommateurs présents sur le territoire, afin d'évaluer le potentiel de développement de filière de proximité. Cette caractérisation peut être déduite du type de point de vente présents sur le territoire. Dans le cas où une faible diversité de type de points de vente existe sur le territoire (exemple, uniquement de la GMS), on peut supposer que toutes les demandes de consommation ne sont pas satisfaites et que l'on peut potentiellement passer à côté d'un besoin. Dans ce cas, une analyse rapide analyse socio-démographique peut être réalisée à partir de base de données pour se faire une idée très générale des potentiels de développement (**ANNEXE 10**).

Cette caractérisation du bassin de consommation peut être complétée en cartographiant les établissements de restauration collective intégrant ou intéressé pour intégrer des produits issus de filières de proximité dans leur service.

⇒ **Projection : évolution des filières sur le territoire avec ou sans PTGE.**

Les moyens déployés dans le cadre d'un PTGE ne concernent pas uniquement l'accès et l'utilisation de la ressource en eau (disponibilité de la ressources, optimisation de son utilisation...). Il peut également s'agir de moyens destinés à consolider ou développer de nouvelles filières, créatrices de valeur ajoutée sur les exploitations agricoles et sur le territoire.

Le contenu de ces scénarios pourra s'appuyer sur la trame réalisée lors de l'état des lieux.

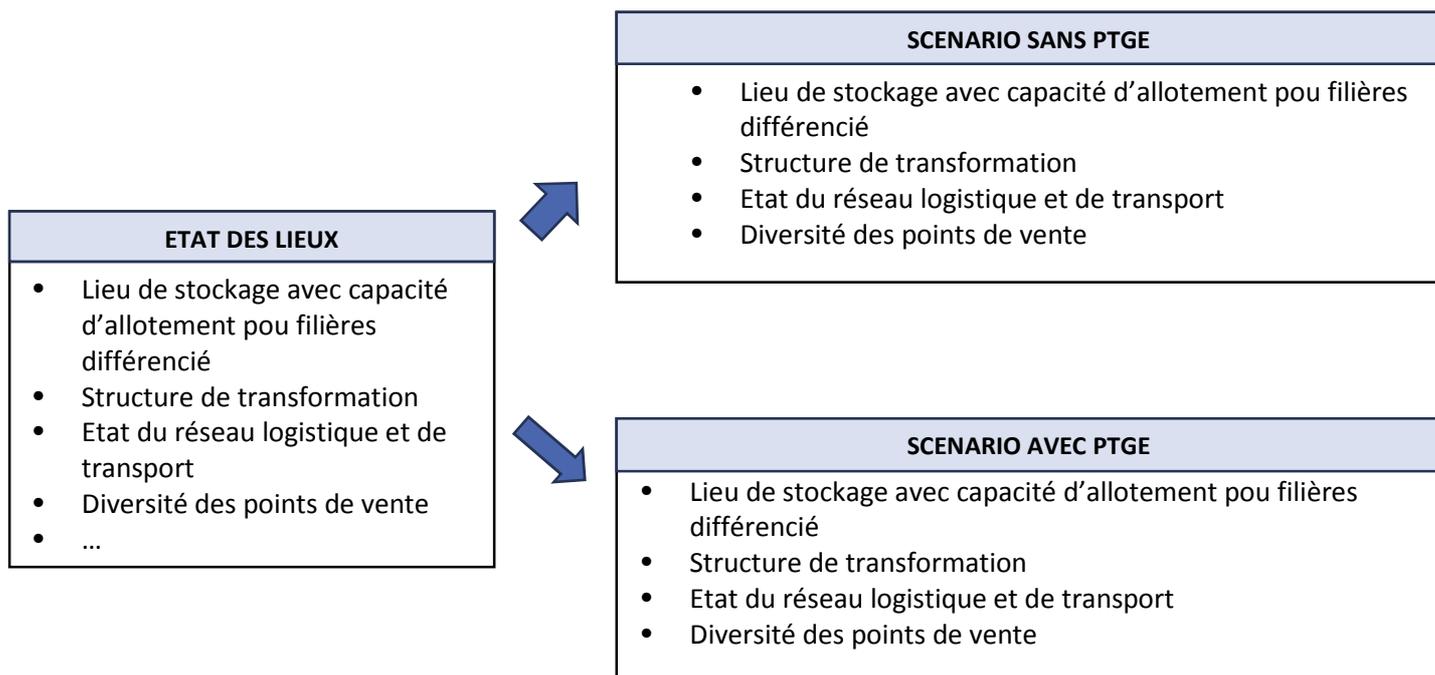


Fig.7 : Comparaison des scénarios avec ou sans PTGE et différents accès à l'eau

Partage et validation des résultats

L'analyse transversale des filières du territoire ne doit pas faire l'objet d'une restitution collective entre acteurs de l'aval. Regrouper des structures potentiellement concurrentes, n'apporterait aucun élément supplémentaire à l'analyse. Elle doit cependant être présentée et validée par l'instance de décision avant d'être intégrée aux résultats issus de la démarche agricole.

L'état des lieux est le matériel de base pour la construction des scénarios d'évolution (avec et sans PTGE). Il est donc d'abord important de s'assurer que cet état des lieux est reconnu et partagé par tous.

Ensuite, les clés de raisonnement utilisées pour la construction des scénarios (expertise) devront être bien détaillées pour permettre des discussions éclairées. Ces discussions doivent permettre d'affiner les scénarios mais aussi de faire émerger des points de vigilance qu'il sera nécessaire de prendre en compte lors de l'intégration des deux démarches.

III. PASSER A L'ACTION : PLAN D'ACTION DESCENDANT OU CADRE D'ENGAGEMENT ?

III.1/ INTEGRATION DES RESULTATS ET CONSTRUCTION D'UNE VISION POUR L'AVENIR

Au terme d'un processus de travail tel qu'il a pu être décrit dans les deux parties précédentes, les acteurs du projet de territoire se retrouvent avec différents matériaux, qui vont décrire :

- 1) les spécificités des différents types d'exploitations et leur rapport à l'eau (impacts des scénarios eau) ;
- 2) les opportunités des filières (types et volumes de productions, circuits de commercialisation, faisabilité technico-économique, valeur ajoutée, etc.) ;

Par ailleurs, il est vraisemblable que dans le cadre d'autres démarches d'études portées par le projet de territoire, soit définies au travers d'études techniques et économiques, les différentes « solutions eau » qui peuvent être mises en œuvre sur le territoire (économies d'eau, mobilisation des infrastructures écologiques, meilleure gestion des ouvrages existants, créations d'ouvrages...).

Peut alors s'engager une étape où des choix stratégiques peuvent être formulés : ceux-ci vont combiner les différentes compréhensions acquises pour projeter une vision des possibilités pour l'avenir.

Il s'agira de mettre en lien deux dynamiques :

- une évolution de l'agriculture, des systèmes, des pratiques de filières dans le territoire
- une évolution de l'accès à l'eau de cette agriculture, rendue possible (ou non) par certaines solutions eau qui seront planifiées

Points de vigilance pour la mise en œuvre du plan d'actions

- ▲ La gouvernance qui entre en Cette phase est fortement dépendante de la capacité du COPIL à échanger et à évoluer ensemble, pour mener une analyse des scénarios agricoles et formuler une vision stratégique partagée, qui prend en compte l'équilibre entre la valeur ajoutée produite sur le territoire et l'impact sur la ressource en eau (« coût-bénéfice »).



REX SIVENS

Dans le cadre de la construction du PTGE du Tescou, le communiqué de presse du 20/12/2019 pose le choix du scénario « Intermédiaire » en termes de besoins en eau, et, au-delà de l'organisation de la ressource en eau, les engagements de l'ICC suivants :

- 1) Une organisation des circuits courts et/ou de proximité pour venir en appui aux initiatives et projets que souhaitent porter les agriculteurs du territoire pour améliorer leurs situations,
- 2) Un engagement des filières pour aider à la diversification (nouveaux marchés) des productions sur le territoire et offrir de nouvelles perspectives aux agriculteurs,
- 3) Un appui technique et organisationnel pour permettre l'engagement des agriculteurs dans une transition ambitieuse

La problématique de la vulnérabilité devant l'accès à l'eau de l'élevage (fragilité des exploitations et faible renouvellement des générations) et du maraichage (productions très sensibles aux restrictions en eau) a été particulièrement pointée.

N'ayant pu être réalisée dans le contexte du Tescou, la démarche filière aurait permis de renforcer, de préciser le cadre stratégique. Du fait de l'historique sur ce bassin, la discussion autour des scénarios a davantage été focalisée sur la question du volume en eau nécessaire que sur une projection plus forte des différents scénarios pour chaque sous-type d'exploitation à l'échelle du territoire. De plus, une coordination plus forte en termes de calendrier et de méthode avec l'évaluation territorialisée des ressources et des zones irrigables aurait permis une évaluation plus fine des coûts-bénéfices des différents scénarios.

III.2/ CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION

L'idée est alors de mettre en place le programme d'actions qui va permettre l'évolution de la dynamique agricole. En général, pour ce faire, deux approches sont possibles :

- L'une s'apparente à une forme de planification : il s'agit de fixer un objectif d'évolution de l'agriculture dans le territoire (par exemple viser à terme X % de l'agriculture qui a accompli une transition vers l'agroécologie) et de mettre en place des outils qui seront des incitations ou des régulations pour aller dans ce sens.
- L'autre est de nature plus adaptative et innovante : il s'agit de partir des problèmes rencontrés aujourd'hui par les agriculteurs et les acteurs économiques et de les aider à acquérir une capacité au changement qui leur permettra d'inventer leurs trajectoires vertueuses.

La confiance mise en place dans le processus PTGE, et la capacité d'innovation des acteurs publics dans la recherche de solutions sont alors les critères essentiels pour fixer la stratégie. Dans la première approche, le PTGE se traduit par une stratégie de dispositifs (des aides au changement de pratique, au matériel, l'appui à l'animation, de la formation etc...). Dans le second cas, il s'oriente plutôt vers une stratégie d'incubation de projets : projets de filières, territorialisation de l'alimentation, émergence de réseaux d'innovation, etc.

De la même manière, la question de l'accès à l'eau pour l'agriculture peut être abordée selon deux logiques :

- Donner rapidement un accès à l'eau pour permettre des projets durables portés par le monde agricole
- Conditionner l'accès à l'eau à une évolution des pratiques pour « réserver » l'eau aux agriculteurs engagés

Selon les choix qui seront faits, le plan d'action qui sera proposé aux agriculteurs et acteurs du territoire sera plus ou moins directif, et fera plus ou moins appel à l'initiative du monde agricole.

Dans le cadre de la réflexion de la stratégie et du plan d'action agricole du PTGE, on peut ainsi distinguer diverses approches pour accompagner les trajectoires des exploitations agricoles. Le tableau suivant permet de situer ces variations :

Accompagnement des trajectoires →	Planification par dispositif	Incubation de projets
Conditions d'accès à l'eau ↓		
Accès préalable	++	+++
Accès conditionnel	+	++

Sur cet exemple, l'approche du PTGE qui consiste à incuber des projets en mettant en place des accès préalables à l'eau semble prévaloir. Cependant, il n'est pas exclu d'avoir des actions de type dispositifs planifiés et de l'accès à l'eau sous conditions.

Dans la mesure où ce qui est recherché est un changement effectif, il est important que les pilotes du projet de territoire portent une réflexion spécifique afin de définir leur stratégie d'action. Les deux questions essentielles à se poser pour cette réflexion sont les suivantes :

- Est-il nécessaire (au vu diagnostic porté sur les systèmes d'exploitation), et possible (au regard des solutions techniques applicables) d'améliorer rapidement l'accès à l'eau pour les agriculteurs du territoire ?
- Les évolutions nécessaires pour l'agriculture sont-elles fortement dépendantes de projets de filières, de démarches collectives liées à une meilleure valorisation des productions du territoire ?



REX SIVENS

Sur le bassin du Tescou, la démarche agricole a montré que l'accès à l'eau permet, a minima, de sécuriser les productions existantes et/ou de maintenir des productions à haute valeur ajoutée. Une grande partie des exploitations –possédant ou non initialement un accès à l'eau - a besoin de sécuriser ses revenus avec un accès à l'eau minimum tout en limitant les investissements et le temps de travail liés à l'irrigation. Un accès amélioré à la ressource en eau permettrait de développer des cultures de diversification, prioritairement pour des cultures à forte valeur ajoutée sur de petites surfaces. Ces projets peuvent s'inscrire dans une dynamique plutôt vertueuse vis à vis de l'agroécologie. Par ailleurs, le projet territoire montre que des solutions eau existent.

Les projets agricoles sont néanmoins assez liés au renforcement, sur le territoire, de dynamiques de filières et/ou de circuits de proximité, pour favoriser la diversification et inciter à l'engagement dans des démarches qualités valorisantes. La mise en place de filières à haute valeur ajoutée contractualisées dans le temps et de productions pour alimenter de la vente directe ou des circuits-courts sont stratégiques pour le développement du territoire et nécessitent pour les exploitations un accès à l'eau minimum variable selon leur profil.

La stratégie d'action que pourraient donc recommander les rédacteurs du présent ouvrage serait donc plutôt de nature « incubation de projet » avec « accès préalable » à l'eau.

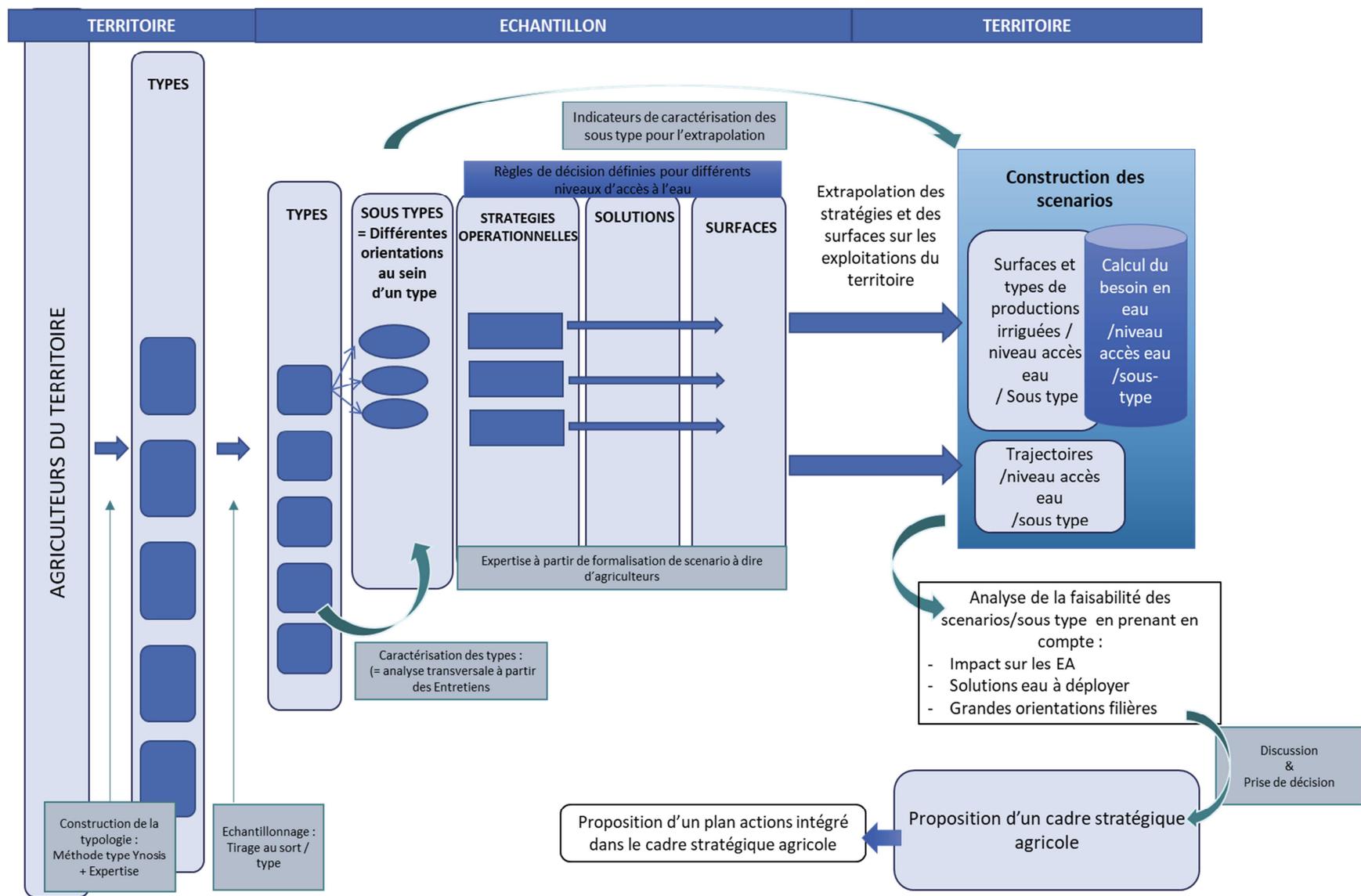


Fig.8 : Construction d'un cadre stratégique agricole sur le territoire : Résumé de la démarche

ANNEXES

ANNEXE 1 : Construction de la typologie

Pour la construction de la typologie, on pourra :

- Utiliser diverses sources de données : déclaration PAC et autres déclarations d'aides récentes (espèces cultivées et surfaces par espèce ; espèces animales élevées et taille des cheptels ; nombre et âges des associés), précisions d'informations à l'échelle communale sur certaines productions spécifiques recensées par des organisations professionnelles (ex. semences), autorisations de prélèvements délivrés par les Organismes Uniques (surfaces irriguées, volumes prélevables), etc.
- S'appuyer sur des méthodologies existantes : par ex., celle utilisée pour la typologie régionale *Ynosis* développée par le réseau des Chambres d'agriculture, permet de faire des tris des exploitations à partir des données discriminantes. Si certaines données sont manquantes, des discriminations sont faites à dire d'expert
- Réduire le nombre de types par des agrégations ou la sélection de types, en fonction de leur niveau de ressemblance ou de leur importance au sein du territoire (effectifs, SAU représentée, etc.). Cette simplification nécessitera d'opérer une correction pour prendre en compte dans les résultats de l'étude les exploitations et leurs surfaces « écartées » lors de la construction de la typologie.

ANNEXE 2 : Forme et composition du guide d'entretien

Le guide d'entretien est le support d'appui de l'enquêteur pour conduire l'enquête. Il précise :

- le contexte dans lequel cette enquête a lieu, ses objectifs, les livrables, les éléments de matériel et méthode nécessaires à l'enquêteur pour réaliser l'enquête,
- le travail préparatoire à l'entretien (données à collecter en amont, le matériel nécessaire, etc.),
- le découpage de l'entretien en différentes parties thématiques (progression logique du développement des idées)
- le timing prévu pour chaque partie
- une formulation des questions
- des réponses prédéfinies à cocher ou des champs vides pour la retranscription des réponses
- si nécessaire, des précisions à destination de l'enquêteur pour l'éclairer sur les objectifs de questions importantes (de quelle information a-t-on besoin ?), des références (ex. équivalence têtes / UBG), et pour le guider dans la façon d'aborder certaines questions (éléments de transitions, reformulations/relances).

2 types de questions

L'entretien doit être suffisamment ouvert pour permettre l'expression de l'agriculteur.trice tout en le conduisant sur les sujets et niveaux de précisions par la formulation des questions. Plusieurs types de questions sont utiles :

- les questions fermées, pour la collecte de données quantitatives, permettent d'avoir des repères descriptifs factuels plus simples à traiter
- les questions ouvertes, pour la collecte de données qualitatives, permettent d'expliquer la complexité de la situation (ressentis et pensées de l'enquêté, etc.).

Dans la forme, le guide doit être un support pratique pour améliorer la fluidité et le confort de l'enquêteur (passer d'une partie à l'autre, différencier les questions des éléments à l'usage de l'enquêteur, retranscrire les réponses, etc.). Cela se traduit par la mise en page, la mise en forme (titres, texte,...), les différents médias utilisés (tableaux, schémas, champs libres, réponses à cocher, etc.), ainsi que les éléments de repères (couleurs, codification des questions, etc.).

ANNEXE 3 : Choix des indicateurs

Domaine d'analyse	Objectif/objet de l'analyse	Critères et indicateurs
Caractérisation des exploitations	Construction de la typologie (strict minimum)	Nature des cultures, nature des élevages, AB, SAU totale, UGB, SAU irriguée, SFP, etc.
	Discriminants pour déterminer des sous-types (recharacteriser l'hétérogénéité d'un type)	Proportion des cultures et/ou des élevages Nbre UGB / ha de SAU SFP/SAU Nombre UMO, âge du chef d'exploitation
Gestion socio-technico-économique et évaluation des performances	d'un atelier ou d'une production	Produit atelier/produit total Dépendance intrants : Charge intrant/produit atelier Rendement moyen : % atteinte de l'objectif % du temps passé / atelier
Situation économique et financière	d'une exploitation	Marge brute/ha Richesse créée et efficacité technico-économique : VA/ha ; EBE/ha Gestion de l'entreprise et capacité à investir : Résultat courant Annuités
Charge de travail et organisation		Temps de travail / an
Evaluation des pratiques agroécologiques		% couverture hivernale : surfaces couvertes / SAU totale ; surfaces couvertes avant cultures d'été / SAU cultures d'été % Labour ; % non labour profond ; % non labour superficiel ; % semis direct
Evaluation du rapport et de la dépendance à l'eau	Rapport à l'eau Impacts de scénarios d'accès à l'eau	SAU irriguée / SAU totale Efficacité de l'eau : Consommation d'eau (volume) / tonne produite Coût de l'eau / tonne produite

ANNEXE 4 : Exemple de structure du guide d'entretien

Dans le cadre de l'évaluation des besoins en eau sur le bassin versant du Tescou, le guide d'entretien a présenté la structure suivante.

0) Contexte, objectifs, matériels et méthodes et préalables à l'entretien

Cette partie est réservée aux enquêteurs pour qu'ils prennent bien connaissance des enjeux, de la problématique, des objectifs de l'enquête, et du travail de préparation pour l'entretien.

1) Introduction

Pour démarrer l'échange, l'enquêteur se présente et explique les raisons de cette enquête (contexte et objectifs). Il précise la manière dont va se dérouler l'entretien et sa durée. Il explique quelle utilisation des données de cette enquête sera faite, et en particulier le niveau de confidentialité. Il répond (si possible) à toutes questions ou prend en compte toutes remarques sur la démarche, et essaie de s'adapter aux contraintes de temps de l'enquêté.

2) Description de l'exploitation et analyse des systèmes (production, élevage, cultures) actuels au regard de la stratégie d'exploitation, des problématiques et des enjeux du territoire

Cette partie doit permettre de dresser un diagnostic global de l'exploitation qui met en avant :

- les grandes caractéristiques « structurelles » de l'exploitation (par exemple : surfaces, assolements, cheptel, irrigation, type de sol et type de travail du sol, statut du foncier, nombre d'UMO, circuits de commercialisation et résultats économiques). Ces éléments, pourront être mis en perspective avec l'ensemble de exploitations du même type et permettre de situer l'exploitation au sein de son type à partir de caractéristiques significatives.
- la (ou les) stratégie(s) de l'exploitation et en particulier de production et de commercialisation
- les systèmes de production, d'élevage et de cultures en mettant en avant le raisonnement de leur conduite et leurs niveaux de performances par production, ou groupe de productions homogènes

Notion de Système de production et système de culture

Ces termes renvoient à une manière de conceptualiser et d'analyser des objets de l'exploitation à différentes échelles. Ils sont définis et employés dans les travaux de recherche, mais ils ne sont pas du tout d'usage chez la grande partie des agriculteur.rice.s. Leur emploi est avant tout réservé pour la méthodologie.

L'exploitation agricole est une unité de production agricole dont les éléments constitutifs sont la force de travail (familiale et salariée), les surfaces agricoles, les plantations, le cheptel, les bâtiments d'exploitation, les matériels et l'outillage. C'est le lieu où le chef d'exploitation combine ces diverses ressources disponibles et met ainsi en œuvre son système de production. (DUFUMIER, 1996)

Un système de production agricole est la représentation qui s'approche de la réalité dont nous disposons sur la manière de penser et de décider des agriculteurs. (FAO)

Un système de cultures est **un ensemble de modalités techniques mises en œuvre sur des parcelles traitées de manière identique**. Chaque système de culture se définit par la nature des cultures, leur ordre de succession (rotation des cultures annuelles) et les itinéraires techniques appliqués à ces différentes cultures. (Sébillotte)

Pour établir cette description et cette analyse de la situation de l'exploitation, il est important de sonder et comprendre les relations entre les différentes dimensions de l'exploitation : les productions (nature et volumes), les techniques mises en œuvre, les modes de valorisation et de commercialisation par type de production, les moyens de production, le travail et l'organisation du travail. Il sera nécessaire de relever des résultats technico-économiques à dire d'agriculteur (ce qu'il pense de ses résultats, est-ce qu'ils répondent à ses attentes) et à partir de documents (dossier comptable) afin d'évaluer les performances de l'exploitation et d'identifier les

problématiques principales.

Dans le cadre précis d'un PTGE, il est essentiel de comprendre les interactions entre ces éléments avec les problématiques soulevées ; pour cela, il faudra en particulier comprendre ce qui relève de la gestion de l'eau sur l'exploitation (gestion de l'irrigation selon les cultures, les outils de pilotage et le matériel - en particulier ceux permettant une gestion économe, le temps/la main d'œuvre consacrés à l'irrigation, le coût, les sources de l'eau et les volumes consommés, etc.) et de la gestion du sol (types et caractéristiques de sols, risques érosion, couverture et travail du sol, gestion des amendements organiques, etc.). Par ailleurs si d'autres enjeux ou problématiques sont présentes sur le territoire, il sera nécessaire d'intégrer une description et analyse du rapport entre ces éléments et l'exploitation.

L'enquêteur s'appuiera dans la suite de l'entretien sur les éléments de compréhensions issus de cette partie, à savoir :

- la situation et la (les) dynamique(s) de l'exploitation (par ex. expérimentations en cours ou pistes d'améliorations identifiées sur les ateliers)
- la dépendance technico-économique du système actuel vis-à-vis de l'eau

3) Identification des objectifs, projections et identification des besoins

Cette partie doit permettre de comprendre les objectifs de l'agriculteur, ce vers quoi l'exploitation va aller (stabilisation, évolutions, etc.), comment l'agriculteur se projette (actions concrètes), les freins et leviers qu'il y voit. Dans le cadre du PTGE, il est nécessaire d'évaluer les besoins en eau pour la réalisation du (ou des) projet d'exploitation, mais aussi de voir l'impact de l'accès à l'eau sur le(s) projet(s).

Pour ce faire, il est important :

- De faire expliciter par l'agriculteur ses objectifs et d'expliquer les niveaux de priorités sur du court - moyen terme (court terme = 1 – 3 ans, moyen terme = 3 - 5 ans), voire sa vision à long terme (10 ans).
- D'identifier les actions et moyens mis en place ou prévus pour y répondre
- D'identifier les freins à leur mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs
- De soumettre l'agriculteur à des scénarios prospectifs à 5-7 ans donnant lieu à différents niveaux d'accès à l'eau (plus ou moins importants) pour qu'il exprime les conséquences potentielles sur les évolutions de l'exploitation.

Le scénario d'évolution doit intégrer a minima :

- ✓ l'assolement,
- ✓ le cheptel,
- ✓ la conduite du troupeau et la gestion de l'alimentation (niveau d'autonomie fourragère ou alimentaire recherché et surfaces nécessaires),
- ✓ la valorisation des productions (transformation, modes de commercialisation),
- ✓ les innovations (par ex. techniques : couverts végétaux, pratiques alternatives aux produits phytosanitaires, etc.),
- ✓ la gestion de l'irrigation (pratiques et matériel d'irrigation, outils de pilotage, consommation en eau),
- ✓ le travail (main d'œuvre et organisation du travail)

Cette projection sur les différents scénarios doit servir à apprécier quelles évolutions seraient les plus souhaitables aux yeux de l'agriculteur. Les pistes d'évolutions sont issues des dires de l'agriculteur, mais cela n'est pas toujours suffisant. Il est important d'aller interroger et creuser de nouvelles pistes de développement de la valeur ajoutée sur son exploitation.

L'enquêteur s'appuiera dans la suite de l'entretien sur les éléments de compréhensions issus de cette partie, à savoir :

- Le scénario qui semble le mieux adapté aux attentes de l'agriculteur
- Les freins et leviers à la mise en place des projets souhaités
- Les priorités d'actions et les besoins de l'exploitations

4) Recueil des attentes

Dans le cadre du PTGE, le déploiement de moyens sera fait au profit d'exploitations agricoles et de projets compatibles avec les objectifs et enjeux du PTGE, et en particulier pour développer la valeur ajoutée des exploitations et du territoire.

Il s'agit de voir avec l'agriculteur de quelles aides il aurait davantage besoin (les prioriser) pour la gestion de son exploitation, sécuriser et valoriser ses productions. Plusieurs types d'aides peuvent lui être proposées (par ex. des aides financières directes, des aides à l'accompagnement, des aides à l'émergence et au développement de filières et circuits-courts, etc.) et précisées avec lui (modalités, thématiques, etc.).

Remarque : les besoins en eau auront été relevés tout au long de l'entretien et notamment dans le projet et les scénarios. Il n'est pas question de discuter d'une solution eau pour le territoire (cela n'a pas de sens à cette échelle et aurait tendance à diverger sur des postures idéologiques).

ANNEXE 5 : Trame de synthèse individuelle : l'exemple du PTGE du Tescou

PAGE 1 : Présenter les caractéristiques générales de l'exploitation

Source : partie 2 de l'entretien

- avec des éléments factuels à l'appui : assolement année n ou n-1, le cheptel, les productions et leur valorisation (modes de commercialisation, produits, etc.), les moyens de productions (foncier, sol, irrigation, la main d'œuvre, ...), les techniques mise en œuvre (travail du sol, couverture du sol...).
- avec une perception de l'agriculteur sur ses résultats au regard de ses attentes personnelles
- avec une perception de l'enquêteur sur la situation, qui peut apporter des précisions sur le contexte pour expliquer la situation (prix bas du lait depuis 3 ans, charges élevées en raison d'un problème sanitaire, etc.), et/ou la représentativité/qualité des données

PAGE 2 : Analyser les ateliers de production

Source : partie 2 de l'entretien

- la gestion de l'atelier, les difficultés et les résultats
- un zoom sur la gestion du sol et de l'irrigation
- et plus globalement les atouts et contraintes de l'atelier

PAGE 3 : Présenter les objectifs et les projections par scénario

Source : partie 3 de l'entretien

- les priorités des objectifs
- les évolutions engendrées par scénario et l'assolement
- la stratégie d'irrigation : les règles de décision, le matériel, ...

PAGE 4 : Evaluation des scénarios au regard de l'analyse AFOM + Attentes et besoins d'accompagnement du projet de territoire

Source : partie 5 de l'entretien

- La matrice AFOM (facteurs internes : Atouts-Faiblesses ; facteurs externes : Opportunités-Menaces) permet une synthèse intéressante à l'échelle de l'exploitation pouvant servir à expliquer les freins et les leviers vis-à-vis de la (des) stratégie(s) de l'agriculteur, et par conséquent de la capacité de l'exploitation à consommer et valoriser l'eau
Ex. de facteurs internes : moyens techniques, économiques et financiers, matériels et humains, etc.
Ex. de facteurs externes : sécheresse, développement d'une filière, implantation d'un magasin de producteur, etc.

Dans le cadre du PTGE, le déploiement de moyens sera fait au profit d'exploitations agricoles et de projets compatibles avec les objectifs et enjeux du PTGE, et en particulier pour développer la valeur ajoutée des exploitations et du territoire.

Il s'agit de voir avec l'agriculteur.rice de quelles aides il/elle aurait davantage besoin (les prioriser) pour la gestion de son exploitation, sécuriser et valoriser ses productions. Plusieurs types d'aides peuvent lui être proposées (par ex. des aides financières directes, des aides à l'accompagnement, des aides à l'émergence et au développement de filières et circuits-courts, etc.) et précisées avec lui.elle (modalités, thématiques, etc.).

Remarque : les besoins en eau auront été relevés tout au long de l'entretien et notamment dans le projet et les scénarios. Il n'est pas question de discuter d'une solution eau pour le territoire (cela n'a pas de sens à cette échelle et aurait tendance à diverger sur des postures idéologiques).

ANNEXE 6 : Méthodes de calcul utilisée pour l'étude des besoins en eau sur le PTGE du Tescou (2019,2020)

Caractérisation de la réserve utile

La réserve utile (RU) correspond à la fraction de la réserve qui est exploitable par la plante, c'est-à-dire la fraction accessible par les racines et absorbable par leur succion. Elle est exprimée en millimètres. C'est une variable d'état, qui dépend des propriétés physico-chimiques du sol, de sa composition granulométrique, de l'arrangement des particules de sol et de la distribution de la porosité. L'eau utilisable par les plantes est égale au volume d'eau emmagasiné par la tranche de sol explorée par les racines entre deux états hydriques caractéristiques : la capacité au champ (l'eau que peut retenir le sol après écoulement de l'eau gravitaire, ou ressuyage) et le point de flétrissement permanent (au-delà duquel le végétal ne peut plus extraire l'eau). Cette quantité d'eau disponible par la plante est déterminée rigoureusement au laboratoire par l'établissement de courbes de rétention en eau (dites aussi courbes pF-humidité) sur des échantillons de sols non remaniés prélevés dans chaque horizon (cylindres ou mottes). Cette méthode est recommandée pour une évaluation de réserve utile précise sur un sol donné. A défaut, il existe des tables de coefficients (cf. table ci-dessous) ou des fonctions permettant d'estimer l'humidité massique du sol à ces états caractéristiques à partir de propriétés plus ou moins complexes (texture, teneur en carbone, densité, capacité d'échange cationique ...). Aujourd'hui les modèles basés sur types de données sont essentiellement issus d'études de sols forestiers. L'utilisation de fonctions de pédotransfert construites sur des sols agricoles peut conduire à des biais. Pour le calcul des besoins, le choix a été fait de se baser sur la méthode de calcul INRA basée sur la nature des sols. Cela reste cohérent sur des sols à dominance argileuse.

Comment mesurer l'état hydrique et la réserve en eau du sol ?

L'état hydrique d'un sol peut être caractérisé in situ par l'état de liaison de l'eau (succion, qu'on appelle potentiel hydrique) ou par la quantité d'eau qu'il contient (humidité). Le suivi dans le temps de l'humidité du sol peut être réalisé directement par gravimétrie (humidité pondérale d'échantillons de sol), ou indirectement en utilisant des relations entre propriétés physiques ou chimiques des sols et leur teneur en eau. L'humidité volumique peut ainsi être déterminée par mesures neutroniques, de conductivité électrique ou de la constante diélectrique du sol. L'état de liaison de l'eau se quantifie par le potentiel hydrique du sol, négatif lorsque l'eau est sous tension et nul lorsque l'eau est libre. La lame d'eau (en mm) d'une couche de sol est égale au produit de son humidité volumique exprimée en % par son épaisseur (en décimètre). Le stock d'eau dans le sol est calculé comme la somme des lames d'eau de chaque couche de sol. Cependant, tout le stock d'eau n'est pas mobilisable par les systèmes racinaires ; celui-ci n'est donc jamais égal à zéro même en condition de sécheresse sévère : l'eau de constitution, très fortement liée aux particules de sol, n'est pas extractible par les racines. De très nombreuses mesures d'humidité du sol sur les épaisseurs importantes ont été réalisées par notre équipe avant de développer la modélisation des bilans hydriques forestiers. Ces longues séries de mesures ont permis de valider les estimations produites par Biljou© dès 1999.

Comment évaluer la réserve utile d'un sol ?

1. Déterminer l'épaisseur totale de sol explorée par les racines fines. C'est la première source d'imprécision à laquelle se heurte le praticien, forestier en particulier. Une observation sur front de fosse est souvent utile. En absence d'obstacle évident (dalle, charge en cailloux ...) la profondeur prospectée par des arbres forestiers adultes est souvent d'au moins de 2 m.

2. Distinguer les couches (horizon) du sol se différenciant par leur texture, leur charge en éléments grossiers, leur structure, trois éléments majeurs contrôlant la distribution de la porosité. Pour Biljou©, il est important aussi de définir les limites de couches en fonction de la distribution des racines fines, donc des contraintes physiques affectant leur répartition verticale. Une couche dans Biljou© est un compartiment à fonctionnement hydrodynamique homogène exploité par les racines fines. Une fois les différentes limites de couches repérées, il peut être utile d'effectuer un prélèvement de terre fine en vue d'une analyse granulométrique pour déterminer la texture. Celle-ci doit être sinon appréciée tactilement. Idéalement, c'est à cette étape qu'il convient de prélever des échantillons de sol non remaniés pour établir en laboratoire les courbes pF-humidité du sol étudié.

3. Evaluer l'eau utile de chaque couche en millimètre (mm), comprise entre les humidités en % à la

Classe de texture (selon le triangle de Jamagne)	Humidité % à la capacité au champ (pF=2.5)	Humidité % au point de flétrissement permanent (pF=4.2)	Eau utile (g d'eau pour 100 g de sol)	Densité apparente (sans dimension)	Réservoir utilisable (mm d'eau par cm de sol)
S	8	3	5	1.35	0.7
SL	12	5	7	1.40	1.0
SA	19	10	9	1.50	1.35
LIS	15	7	8	1.50	1.20
LS	19	9	10	1.45	1.45
LmS	20	9	11	1.45	1.60
LSA	22	11	11	1.50	1.65
LAS	24	12	12	1.45	1.75
LI	17	8	9	1.45	1.30
Lm	23	10	13	1.35	1.75
LA	27	13	14	1.40	1.95
AS	33	22	11	1.55	1.70
A	37	25	12	1.45	1.75
AL	32	19	13	1.40	1.80
A lourde	29	18	11	1.50	1.65

Tableau des réservoirs en eau selon les textures, Service de cartographie des sols de l'Aisne, Jamagne et al., 1977 ; in Baize et Jabiol, 1995).

capacité au champ et au point de flétrissement permanent. A défaut de courbes de rétention pour le sol étudié, l'eau utile peut être estimée à l'aide de tables (exemple ci-dessous).

4. Evaluer la densité apparente de chaque couche ; celle-ci peut se mesurer sur fosse à l'aide de cylindres de volumes connus ; elle peut aussi être extraite de tables (exemple ci-dessus). Attention toutefois, les densités apparentes de sols forestiers sont souvent assez éloignées de celles des sols agricoles : celles des sols forestiers sont plus faibles en surface qu'en agriculture, en raison d'une forte teneur en matière organique et d'une bonne activité biologique. En revanche, les sols forestiers sont parfois plus denses en profondeur que les sols agricoles travaillés mécaniquement et aussi plus profonds. La densité apparente est une fonction croissance avec la profondeur.

5. Apprécier la charge en éléments grossiers (en % du volume de sol).

6. Calculer la réserve utile de chaque couche : eau utile x densité apparente x (100-% éléments grossiers)/100

7. Sommer les valeurs obtenues sur l'ensemble du profil exploité par les racines

	Textures (triangle de Jamagne)	Argiles	RU (mm/cm de sol)	Profonds		Moyens		Superficiels	
				Profon- deur (cm)	RU (mm)	Profon- deur (cm)	RU (mm)	Profon- deur (cm)	RU (mm)
Argilo-calcaire	A	Entre 30 et 40%	1,75	80	140	60	105	30	52,5
Boulbènes légères	LSA	Entre 15 et 30%	1,65	80	132	60	99	30	49,5
Boulbènes lourdes	LAS	Entre 15 et 30%	1,75	80	140	60	105	30	52,5

Ces données sont calculées à partir du triangle de Jamagne qui sert à caractériser la composition en argile, sables et limons des sols qui servent elles-mêmes à caractériser la RU (en mm H₂O / cm de sol puis en mm H₂O pour une profondeur de sol donnée)

Données issue du guide des sols de la chambre d'agriculture de midi-pyrénées et des publications de Jamagne et al., 1977 et de Baize et Jabiol, 1995)

La valeur de RU retenue est de 50 mm pour une valeur de RFU de 33 mm (= 2/3 RU).

La teneur en matière organique des sols retenus sont comprises entre 1,5 et 2% selon les typologies de sol fixés par le GREN.

Type de sol			N° de sol	Caractéristique des sols			
				% Argile	% CaCO ₃	% MO	% Cailloux
Alluvions	caillouteuses	non calcaires	1	20	0	1,5	25
		calcaires	5	20	20	1,5	25
	sableuses	non calcaires	2	10	0	1,5	0
		calcaires	6	10	20	1,5	0
	limoneuses à limono argileuses	non calcaires	3	20	0	1,5	0
		calcaires	7	20	20	1,5	0
	argilo-limoneuses à argileuses	non calcaires	4	35	0	1,7	0
		calcaires	8	35	20	1,7	0
Boulbènes	caillouteuses superficielles		9	15	0	1,5	25
	superficielles		10	15	0	1,5	0
	moyennes		12	15	0	1,5	0
	profondes		11	15	0	1,5	0
Sols argileux	argilo-calcaires superficiels (rendosols)		13	30	20	1,5	0
	argilo-calcaires moyens (calcosols)		15	33	10	1,6	0
	argilo-calcaires profonds (calcosols)		14	33	10	1,7	0
	argilo-calciques (calcisols)		16	35	0	2	0
	argilo-acides (brunisol)		17	30	0	2	5
	acides à cailloux		21	30	0	1,5	25
	calcaires à cailloux		20	30	25	1,5	25
Sols de Causse			18	30	10	2	30
Sols du Ségala	acides limono-sableux à limono-argilo-sableux		19	20	0	3	20
	superficiels / pauvre en MO		22	20	0	1,8	20

Méthodologie de calcul des besoins en eau pour les différentes cultures

La période de sensibilité des cultures étudiées au manque d'eau s'étale de Juin à Septembre. Seuls les productions de légumes plein champs peuvent nécessiter des besoins en dehors de ces périodes. Le calcul des besoins sur ces cultures est établi à partir d'un forfait annuel à l'hectare (source FRAB MP et CA64). De ce fait, les besoins en eau hors période d'étiage et hors cultures légumières pleins champs ne sont pas réalisés car il n'y a normalement pas besoin d'irriguer des cultures à cette période.

Les besoins en eau sont calculés en fonction de 3 grands systèmes de production :

- **Grandes cultures irriguées :** ce sont l'ensemble des cultures qui nécessitent une irrigation systématique tous les ans pour sécuriser l'objectif de rendement : Pomme de terre, Maïs, Soja, Arboriculture et vigne (raisin de table).

La méthode de calcul se base sur le bilan suivant :

Bilan hydrique : Réserve d'eau du sol + Précipitations – Kc x ETP

Les données de précipitations, de températures et d'ETP (évapo-transpiration potentielle) proviennent de la station météorologique de Montauban. Ces données couvrent les 25 dernières années mais nous sommes concentrés sur les 10 dernières années afin de limiter l'impact (la dérive) du réchauffement climatique.

Pour chaque décade nous réalisons un bilan hydrique. Lorsque ce bilan hydrique est inférieur ou égal à 0 au cours de la décade nous déclenchons une irrigation de 30 mm (soit 300 m³/Ha)

Pour la pomme de terre nous considérons que la RFU est égale à 1/3 de la RU car cette culture est butée

Avec :

- **ETP :** évapotranspiration potentielle est définie selon Penman (1956) comme l'évaporation d'une pelouse rase suffisamment étendue, en bon état et convenablement alimentée en eau. Cette valeur permet de définir une quantité d'eau potentiellement évaporée du système pelouse sol. L'évapotranspiration varie suivant les plantes, nous appliquons donc des coefficients culturaux (Kc), qui vont varier en fonction des cultures et de leurs stades de développement.
 - **RFU = 2/3 RU** Dépendent de la réserve utile des sols (*Sources : INRA Nancy et Guide des sols Chambre d'Agriculture Midi Pyrénées*)
 - Données météorologiques de la station de Montauban de 1991 à 2016 (PP, ETP)
 - Kc : Maïs et soja : Chambre d'agriculture de Nouvelle Aquitaine ; Légumes et Arboriculture : BRL
- **Grandes cultures sécurisées :** ce sont l'ensemble des cultures qui nécessitent une irrigation occasionnelle selon l'année pour soit faire lever comme le colza et les prairies, soit pour sécuriser une partie du rendement pour les céréales, Sorgho, tournesol... La méthode de calcul se base plus sur des forfaits de 30 mm par tour d'eau avec des besoins de 0 à 2 tours d'eau selon les années.
 - **Maraîchage de plein champ :** Pour ce type de culture un barème annuel est fixé à 3500 m³ par hectare avec un système d'aspersion (source CA64 et FRAB MP)
Source des besoins en eau pour la culture du melon de la fraise et de la courge :
Pour la culture du melon un barème d'irrigation est appliqué, 300 mm/Ha/an soit 3000 m³ d'eau (sources : montpellier sup agro; CA languedoc-roussillon).

Pour la fraise une irrigation de 2,38 L/m²/jour est mise en place pendant 2,5 mois ce qui représente 2140 m³/Ha (source : Agroscope)

Pour la courge : forfait de 2600 m³/Ha (source : APREL / Ardepi 2015)

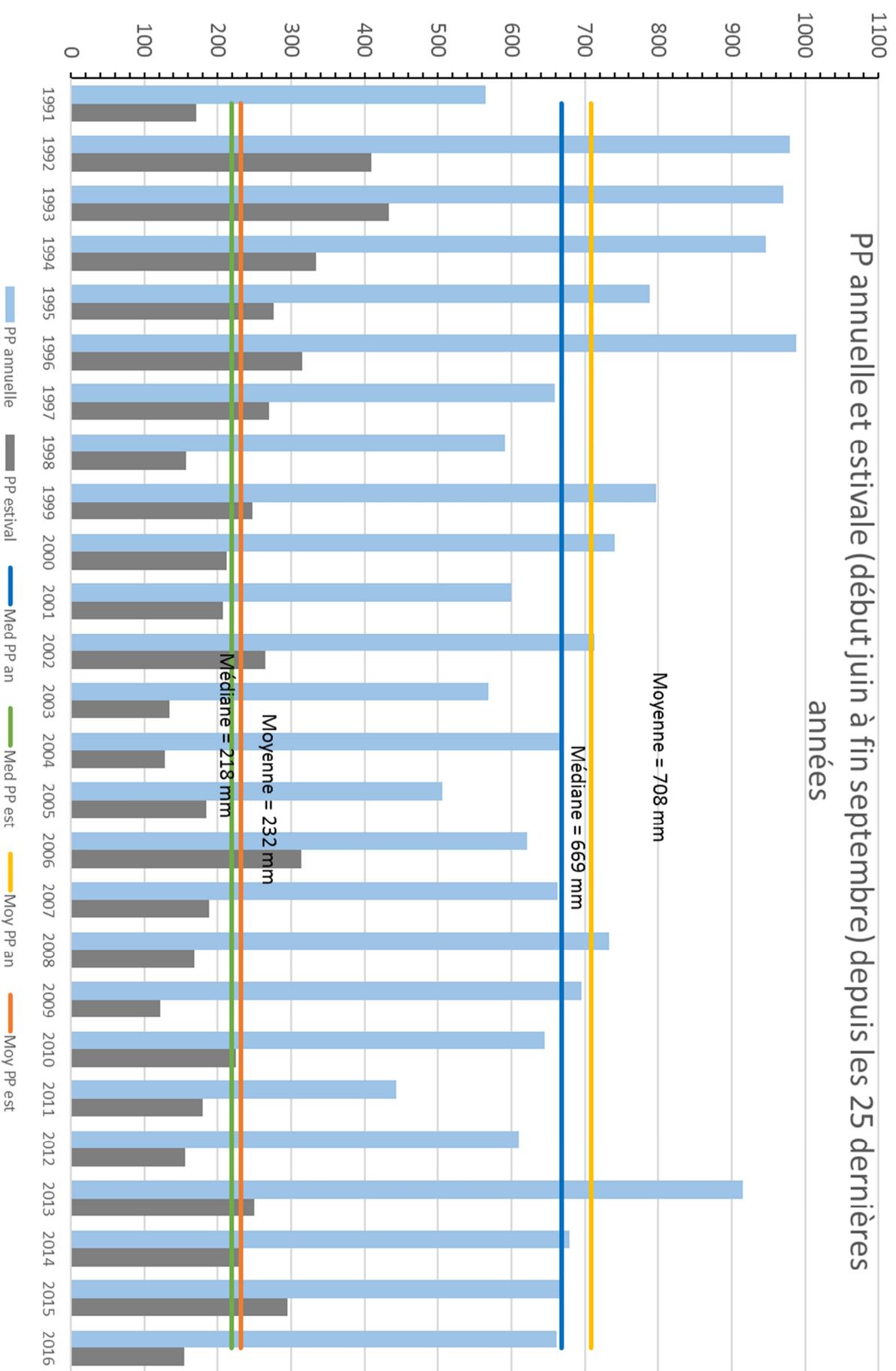
- **Maraîchage sous serre :** La méthode de calcul se base sur des données de la CA Auvergne/Rhône-Alpes et de la FRAB MP, les besoins sont de l'ordre de 1300 m³ pour 1000 m².

Attention, en fonction de la stratégie de gestion et de pilotage de l'irrigation choisi (gestion de l'aléa climatique ou sécurisation de production) les périodes de pompages ainsi que les fréquences et les quantités en eau prélevé seront probablement différentes de nos calculs qui sont « optimisés ». En effet ces calculs ne prennent pas en compte la fiabilité/imprécision des matériels utilisés, ainsi les volumes d'eau prélevés pour répondre au besoin de la plante seront plus important que ceux que nous avons calculés. D'autres par nos calculs ne prennent pas en compte l'impact du réchauffement climatique qui imposera des prélèvements en eau de plus en plus important afin de contenter les besoins des cultures.

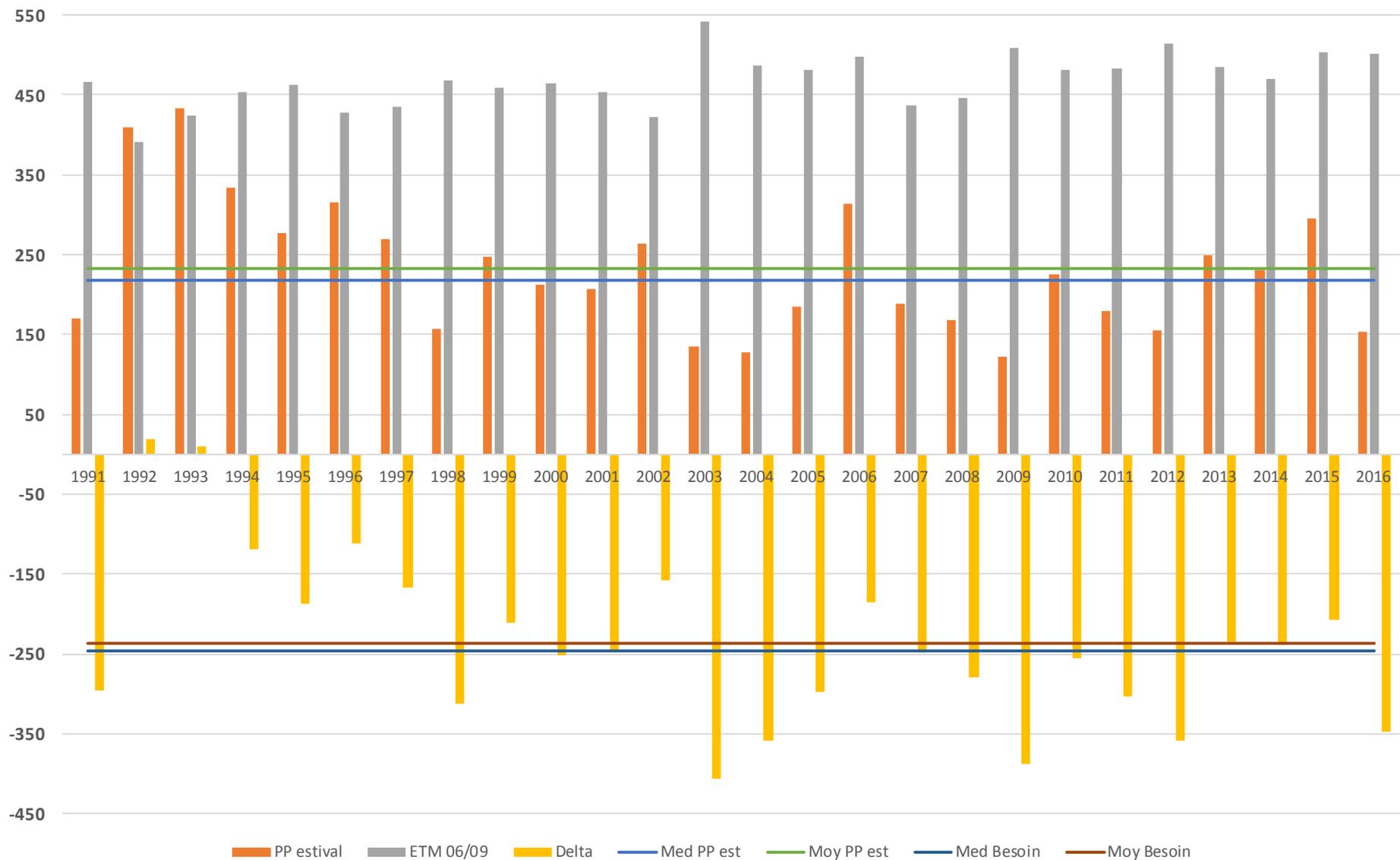
Tableau présentant le nombre de tours d'eau moyen sur culture irriguée avec une RU de 50 mm pour les 10 et 25 dernières années :

RU = 50 mm	Maïs grain	Maïs ensilage	Maïs semence	Maïs doux	Maïs popcorn	Soja	Pommier	Prunier	Patate
1991	7	7	7	6	7	5	7	7	7
1992	5	3	4	3	3	2	4	4	5
1993	3	2	3	2	2	1	3	3	4
1994	6	6	6	5	6	4	5	6	5
1995	5	6	5	5	5	4	6	7	6
1996	4	2	3	2	3	2	3	3	4
1997	6	5	5	4	4	3	5	4	5
1998	8	9	9	0	9	6	7	8	8
1999	6	8	8	8	8	7	7	7	8
2000	6	7	8	6	8	6	6	6	6
2001	6	6	6	6	6	4	6	7	6
2002	5	5	5	5	5	4	6	5	6
2003	8	8	8	8	8	6	9	8	9
2004	8	7	8	7	8	6	8	7	8
2005	7	7	7	7	7	5	7	7	7
2006	7	6	7	6	7	5	7	7	9
2007	6	5	5	5	5	4	5	5	6
2008	6	5	5	5	5	3	6	5	5
2009	8	7	7	6	7	6	8	8	7
2010	7	7	7	6	7	5	6	6	8
2011	10	8	8	6	7	5	10	9	9
2012	7	6	7	5	7	5	7	7	6
2013	5	5	5	4	6	4	4	4	6
2014	6	7	8	6	8	4	6	6	6
2015	6	6	6	5	6	4	7	5	5
2016	8	6	6	5	7	4	6	7	7
Moyenne sur 25 ans	6,38	6,00	6,27	5,12	6,19	4,38	6,19	6,08	6,46
volumes moyens sur 25 ans	1915	1800	1881	1535	1858	1315	1858	1823	1938
Moyenne sur 10 ans	6,9	6,2	6,4	5,3	6,5	4,4	6,5	6,2	6,5
volumes moyens sur 10 ans	2070	1860	1920	1590	1950	1320	1950	1860	1950

PP annuelle et estivale (début juin à fin septembre) depuis les 25 dernières années



Besoin du maïs grain sur 25 ans pendant la période estivale (juin à septembre)



Impact de la météo sur les besoins en eau des cultures

Les analyses climatiques fréquentielles sur un territoire se calculent par Décade et non par semaine (des mois à 3 semaines d'autres 4,5 semaines).

La gestion journalière des données est utilisée pour un raisonnement d'irrigation à la parcelle.

Attention les besoins en maïs sont calculés sur le cycle complet, les apports d'eau RU et Précipitations sont calculé sur la période de JUIN et SEPTEMBRE.

Les besoins en eau du maïs sur une moyenne de 20 ans sur la station météo de Montauban pour des semis de maïs grain de mi-avril : cf tableau en fin.

Le biais de l'étude porte aussi sur des données météo non localisées, sans prendre en compte les caractéristiques des différents sols (via les sondes), la qualité d'irrigation selon le matériel utilisé, les pluies efficaces car nous avons que les données par décade.

Le calcul de l'ETP Journalier ou par décade n'apporte que peu de différence (Cf. Tableau) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ETP journalière (juin à sept)	562,1	569,6	603,8	539,1	552,6	596,5	576
ETP décade (juin à sept)	549,30	569,60	603,80	539,80	552,60	596,50	576,00
Différence (juin à sept)	12,8	0	0	-0,7	0	0	0
Choix des Données	Vu l'écart obtenue en 2010 j'ai utilisé les données d'ETP journalières de la station meteo de montauban que j'ai retransformé en ETP décade (donc données non capées) et non celle de la CA82						

Données ETP journalières retransformé en ETP decade par la CA82

Données ETP journalières retransformé en ETP decade réalisé par nos soins

Culture	Maïs grain	Maïs ensilage	Maïs semence	Maïs doux	Maïs popcorn	Soja	Pommier	Prunier	Patate	
tours H2O moyens 10-16	7,4	6,1	6,4	5,0	6,6	4,6	6,7	6,1	6,7	ETP journalière Juin à Septembre
volumes H2O moyens sur 10-16	2228,6	1842,9	1928,6	1500,0	1971,4	1371,4	2014,3	1842,9	2014,3	
Culture	Maïs grain	Maïs ensilage	Maïs semence	Maïs doux	Maïs popcorn	Soja	Pommier	Prunier	Patate	
tours H2O moyens 10-16	7,0	6,4	6,7	5,3	6,9	4,4	6,6	6,3	6,7	ETP décade juin à septembre
volumes H2O moyens sur 10-16	2100,0	1928,6	2014,3	1585,7	2057,1	1328,6	1971,4	1885,7	2014,3	
Différence Tour H2O	0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	0,1	0,1	-0,1	0,0	
Différence volume d'eau (en m ³)	128,6	-85,7	-85,7	-85,7	-85,7	42,9	42,9	-42,9	0,0	

ETP j	Données issus de la station meteo de montauban avec des valeurs d'ETP journalières retransformé en ETP par décade (donc données non capées).
ETP d	Données issus de la station meteo de montauban avec des valeurs d'ETP directement en décade (données capées) Attention valeur légèrement différente de que ce que l'on avait trouvé car moyenne de 2010 à 2016 et non sur 10 ans

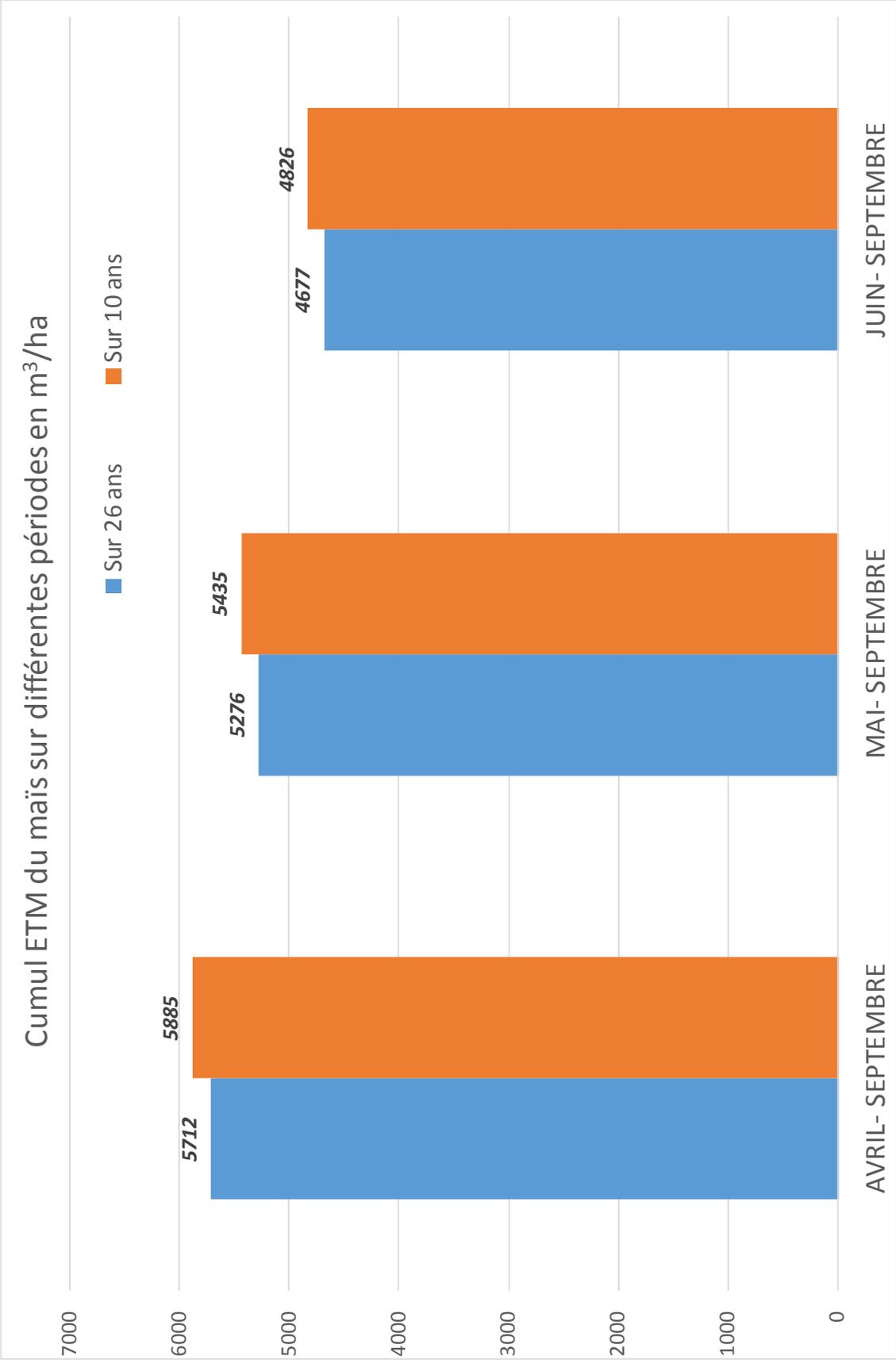
Concernant la gestion des tours d'eau, dans la pratique la quantité apportée est caler selon le matériel (Cr Arbo et comparaison Enrouleur, intégrale) et sur l'année avec des quantités peu variables 20mm ou 30 mm par tour d'eau.

Pour le maïs ensilage l'exemple avec des semis tardifs du début Mai nécessite la prise en compte de précocité variétale adapté pour réduire le cycle du maïs et éviter le stade de floraison plus tôt en saison.

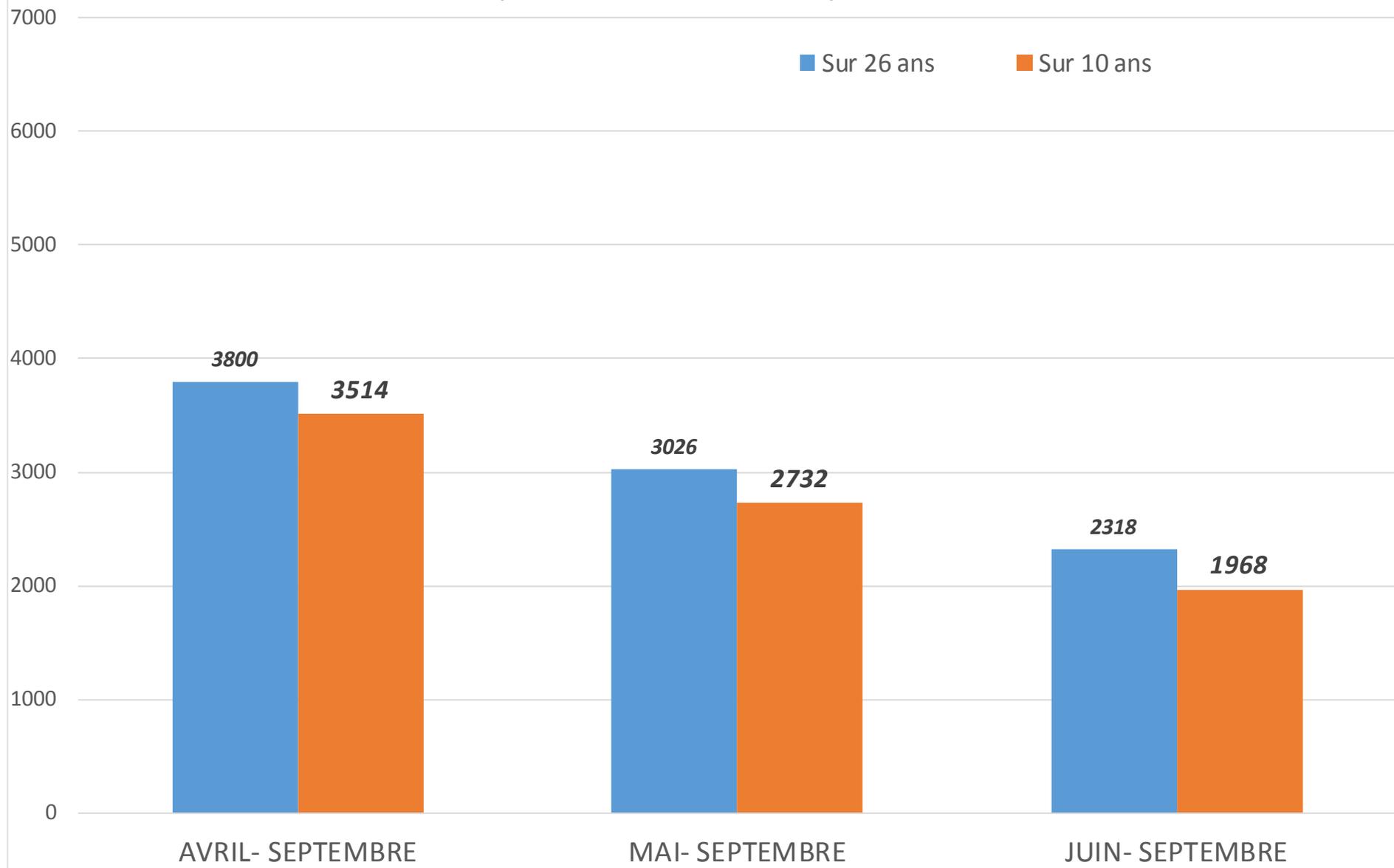
Pour les luzernes les 3 ou 4 coupes sont en mettre en relation avec l'année d'implantation et la durée d'exploitation (prairie permanente ou temporaire)

- 1 ère année : 1 coupe semis de printemps et 1 à 2 coupes semis d'automne
- 2 eme année : 2 à 3 coupes selon le sol et l'année
- 3 ème année : 2 à 3 coupes la 4 ème coupe est très aléatoire selon le climat en fin de cycle
- 4 ème année : Idem

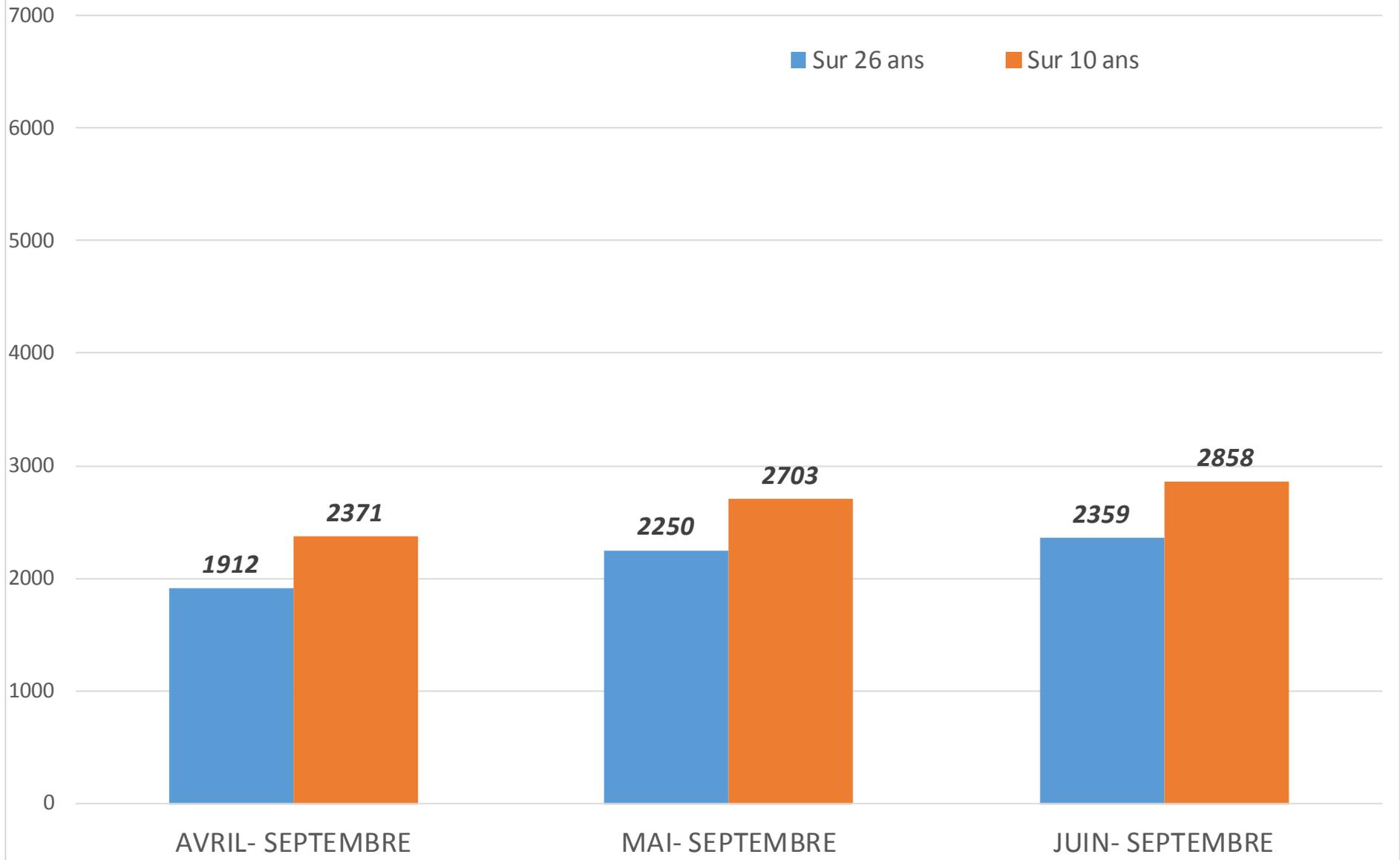
Pour le soja la préconisation CETIOM précise bien que ce sont « des données à titre indicatif » et il est fortement conseiller de les raisonner à l'année et à la parcelle et aussi selon la date de semis et la précocité variétale choisi (0/ I ou II).



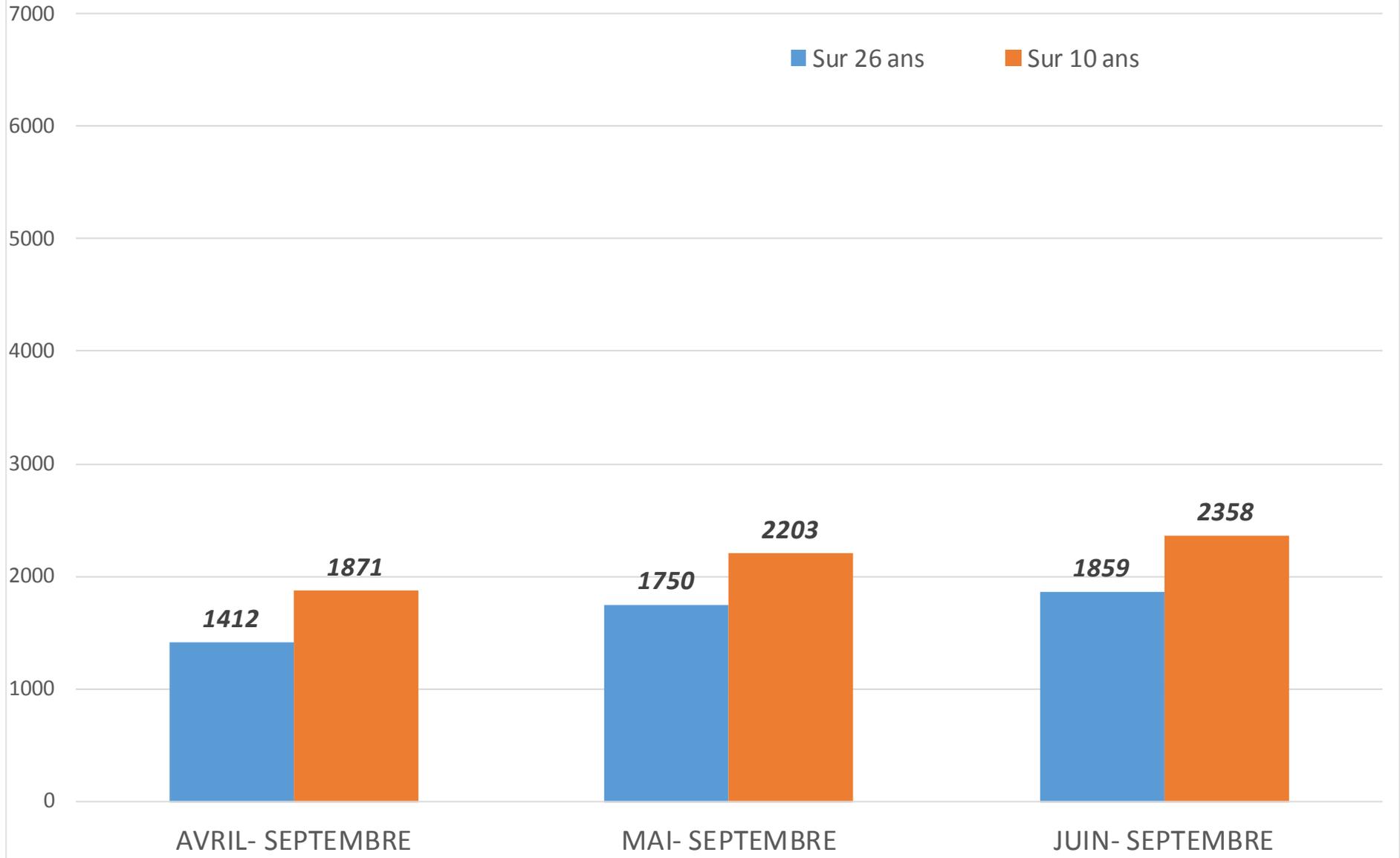
Cumul Précipitation sur différentes périodes en m³/ha



Besoin en eau BRUT (sans RU du sol) sur différentes périodes en m³/ha



Besoin en eau NET (AVEC RU du sol 50 mm) sur différentes périodes en m³/ha



ANNEXE 7 : Acteurs gestionnaires de la restauration collective selon le type d'établissement

Catégorie	Type d'établissement	Responsabilité	Opérationnel (en charge d'appliquer la politique alimentaire)
Restauration scolaire publique	Restaurant scolaire municipal (crèche, école maternelle et primaire)	Mairie, ou intercommunalité selon la compétence	Chef de cuisine, gestionnaire, responsable de restauration
	Collège	Conseil Départemental	
	Lycée	Conseil Régional	
	Université	Etat/CROUS	
Restauration scolaire privée	Ecole, collège, lycée	OGEC (organisme de gestion d'établissements scolaires catholiques)	
Restauration médico-sociale	Hôpital	Conseil d'Administration de l'établissement	
	Maison de retraite	Mairie, intercommunalité selon la compétence	
Restauration d'entreprise	Restaurant administratif	Etat	
	Restaurant d'entreprise	Comité d'entreprise ou direction	
Autres	Armée, prison	Etat via le ministère compétent	

Source : Portail Régional de la Restauration Collective Bio, Locale et de Qualité en Nouvelle-Aquitaine, 09/2020

ANNEXE 8 : Proposition de trame pour un guide d'entretien destiné aux organismes de développement agricole et économiques

⇒ Organismes de développement agricole

L'entretien peut se découper en plusieurs parties afin d'apprécier le niveau de connaissance qu'a la structure du terrain, mais aussi de comprendre la place et la légitimité qu'elle occupe sur le territoire. L'objectif plus général est de commencer à sonder la prédisposition de la structure à fédérer les acteurs du territoire et de porter ou d'accompagner des projets agricoles de territoire (évaluer à quel point la structure est-elle moteur sur le terrain). Plusieurs grandes parties peuvent être proposées dans la trame de l'entretien :

- **Informations générales sur la structure**
 - Activité générale et missions principales de la structure
 - Freins et leviers internes

- **Connaissance des exploitations agricoles du territoire**
 - Caractérisation rapide des types d'exploitations agricoles présentes sur le territoire du PTGE par rapport au territoire couvert par la structure (souvent le département).
 - Besoins prioritaires des agriculteurs (logistique, thématiques techniques...)

- **Place et légitimité de la structure sur le terrain**
 - Ancienneté des personnes présentes dans la structure et notamment des acteurs de terrain
 - Type et fréquence des actions réalisées par la structure sur le terrain
 - Projets collectifs portés ou co-portés par la structure

⇒ Organismes de développement économique

La CCI et la CMA possède une bonne connaissance des acteurs et des activités présentes sur le territoire. Leur rencontre ne doit pas forcément faire l'objet d'un entretien à proprement parlé. C'est plutôt l'occasion d'accéder à des ressources et bases de données intéressantes pour l'analyse, mais aussi d'être orienté vers des acteurs moteurs et/ou porteurs de projets.

ANNEXE 9 : Proposition de trame pour un guide d'entretien à adapter selon les acteurs et selon les types d'acteurs

PARTIE 1 : Informations générales	
Informations à collectées	Types de réponses attendues et exemples
Activité générale de la structure (types de missions)	<i>Achat, Vente, Conseil, Accompagnement porteur de projet...</i>
Historique et ancienneté sur le territoire	<i>Moments clé dans l'évolution de la structure depuis sa création</i>
Taille de la structure	<i>Nombre de salariés/associés</i>
Organigramme de la structure	<i>Qui est sur le terrain ? Qui Prend les décisions ? Lien équipe/Direction...</i>
Personnes de la structure en lien avec les agriculteurs et type d'actions réalisées	<i>Accompagnement technique, activité commerciale, aide administrative...</i>

PARTIE 2 : Caractérisation des matières premières* traitées et des produits** écoulés au sein de la structure		
<p>*Matière première : selon la structure, il peut s'agir de production brut (céréale) ou de produit déjà transformé (farine, fromage...). Il s'agit des productions et/ou produit qui entre dans la structure à partir d'un fournisseur</p> <p>** Produit : Il s'agit des productions et/ou produit qui sorte de la structure vers un client</p>		
Informations à collectées	Types de réponses attendues et exemples	
Matières premières	<ul style="list-style-type: none"> Types Qualité 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Légumes, fruits, petits fruits, viandes, produits laitiers...</i> <i>AB, HVE, Local, marque privée, français...</i>
	Volume/Quantité par matière première	<i>L'idée n'est pas d'obtenir une réponse précise mais d'avoir une idée des volumes absorbables</i>
	Type de fournisseur	<i>MIN, producteurs, coopératives, Centrale d'achat...</i>
	Zone d'approvisionnement par fournisseur (<i>Objectif : Identifier le poids du territoire du PTGE dans la stratégie d'approvisionnement de la structure</i>)	<i>Localisation des fournisseurs</i>
	Critères de choix et modalités commerciales des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le niveau de maîtrise de la filière et du prix de la structure vis-à-vis de son fournisseur (<i>Exemples : Stratégie opportuniste (vente au plus offrant) ou contractualisation pour l'approvisionnement</i>) Evaluer à quel point l'eau est un facteur déterminant dans le choix du fournisseur (<i>inscription de l'irrigation dans un cahier des charges, régularisation de la production, objectifs qualité particuliers...</i>)
Produits	Types et qualité	<i>Exemples de types : légumes, fruits, petits fruits, viandes, produits laitiers...</i> <i>Exemples de qualité : AB, HVE, Local, marque privée, français...</i>
	Volume/Quantité par produit	<i>L'idée n'est pas d'obtenir une réponse précise mais d'avoir une idée des volumes absorbables.</i>
	Type de client	<i>Exemples : particuliers, collectivité, établissement public, artisans particuliers (boulangers, bouchers...), grossiste, GMS...</i>
	Zone de chalandise par client (<i>Objectif : Identifier le poids du territoire du PTGE dans la stratégie d'approvisionnement de la structure</i>)	<i>Localisation des clients</i>
	Critères de choix et modalités commerciales des clients	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le niveau de maîtrise de la filière et du prix de la structure vis-à-vis de son fournisseur (<i>Exemples : Stratégie</i>

		<p><i>opportuniste (vente au plus offrant) ou contractualisation pour l'approvisionnement</i></p> <p>Evaluer à quel point l'eau est un facteur déterminant dans le choix du fournisseur (<i>inscription de l'irrigation dans un cahier des charges, régularisation de la production, objectifs qualité particuliers...</i>)</p>
--	--	---

PARTIE 3 : Projection et évolution de l'activité de la structure à travers un PTGE	
Informations à collectées	Types de réponses attendues et exemples
<ul style="list-style-type: none"> • Participez-vous à un projet de territoire ? • Si oui, comment ? 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>(PCAET, SCoT, PLU, SDAGE, PAT (eau), PAT (alimentaire)...) </i> • <i>(Participation à des réunions d'information, co-construction d'un plan d'action, expertise, mise en place d'actions...)</i>
Demain, si un PTGE se met en place sur le territoire, quelles pourrait être les opportunités de développement pour votre structure par rapport à une situation sans projet de territoire ?	<i>(Exemples de réponses à proposer : Développement de nouvelles filières, développement du marché vers l'international, communication envers le Grand-Public, Consolidation des liens avec les producteurs locaux...)</i>
Demain, si des moyens sont déployés dans le cadre du PTGE, quels sont ceux qui pourraient être utiles à votre structure ?	<i>(Exemples de réponses à proposer : Moulins, abattoir, amélioration du réseau routier dans un secteur, développement d'outils de communication, développement d'une marque locale, ...)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Demain, si ces moyens sont développés dans le cadre du PTGE, quelles adaptations seraient nécessaires dans votre structure ? • De quels appuis auriez-vous besoin ? 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Structurelles, technique, de moyens... à préciser</i> • <i>Exemples de réponses à proposer pour les appuis nécessaires : Communication, accompagnement technique, infrastructure...</i>

ANNEXE 10 : Exemples de bases de données mobilisables pour caractériser un bassin de consommation sur un territoire

La réalisation d'entretiens ou d'enquête auprès des habitants s'avère très chronophage. De plus, ce type d'enquête est très sujet aux réponses dites « politiquement correctes ». Avoir une bonne représentation de la réalité nécessite de faire appel à des structures spécialisées. L'enquêteur peut cependant faire une analyse rapide en analysant quelques bases de données socio-démographiques de l'INSEE par commune :

- Population et répartition par tranches d'âge et par catégories socio-professionnelle
- Caractérisation de l'emploi (activité, répartition par secteur...)
- Recensement de population, 2017
- Capacité touristique (Direction du tourisme, Insee, 2020) *(le potentiel touristique permettant d'identifier la présence de nouveaux types de consommateurs sur une période de l'année)*



2, rte de Narbonne, 31320 Auzeville-Tolosane

Site web : www.plateforme-agroecologie.fr

Contact mail : plateforme.agroecologie@gmail.com